Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion
du Conseil fédéral 2019

Volume II

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 2673-2823

Disponible sur: www.bundespublikationen.admin.ch
www.bk.admin.ch

20.001 / II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2019 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 19 février 2020

Introduction 2

Chancellerie fédérale 3

Département des affaires étrangères 7

Département de l'intérieur 16

Département de justice et police 22

Département de la défense, de la protection de la population et des sports 27

Département des finances 32

Département de l'économie, de la formation et de la recherche 39

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication 47

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations. Le degré de réalisation est défini comme suit:

Atteint:	Toutes les mesures d'un objectif sont réalisées.
En majeure partie atteint:	Au minimum 75 % des mesures d'un objectif sont réalisées.
Partiellement atteint:	Entre 25 et 74 % des mesures d'un objectif sont réalisées.
Non atteint:	Moins de 25 % des mesures d'un objectif sont réalisées.

Explication des signes:
***** cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2019 – volume I

Chancellerie fédérale

Objectif 1 Optimiser l'organisation et les procédures

Partiellement atteint

- **Le traitement des affaires du Conseil fédéral au sein de l'administration et en collaboration avec les services du Parlement sont optimisés (par ex. identifier et simplifier les interfaces) et numérisés.**

  Le Services du Parlement (SP) et la Chancellerie fédérale (ChF) ont voulu faire réaliser une étude commune pour évaluer une solution technique qui permettrait d'échanger des données sous une forme structurée par le biais d'une interface standardisée. La solution pour la ChF sera intégrée dans une preuve de concept, puis adaptée pour permettre un échange de données structuré avec les SP pour automatiser l'élaboration du rapport motions et postulats. Les données nécessaires ont déjà été identifiées dans le cadre d'une preuve de concept visant la publication automatisée du rapport actuel. Les SP et la ChF collaborent aussi sur un projet qui doit permettre aux organes du Parlement et à ceux de l'administration de ne communiquer d'ici l'été 2020 plus que par voie électronique (abandon du papier).

- **Un nouveau logiciel d'aide à la traduction, obligatoire pour l'ensemble de l'administration fédérale, est introduit comme norme applicable aux TIC.**

  L'appel d'offres OMC en vue d'acquérir un système de traduction pour la Confédération (traduction assistée par ordinateur, TAO) s'est terminé en octobre 2019. La Chancellerie fédérale et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche ont commencé les premiers essais. Conformément à la décision du Conseil fédéral du 29 août 2018, tous les départements adopteront le nouveau système au fur et à mesure que leurs contrats pour des produits TAO expireront.

- **Une analyse des opportunités et des risques de la mise à disposition des différents guides et documents auxiliaires de la Chancellerie fédérale sur des plateformes numériques et interactives est réalisée d'ici à la fin du deuxième trimestre 2019.**

  Par le biais d'une procédure invitant à soumissionner, l'OFCL a chargé une agence de réaliser une analyse conjointement avec les services linguistiques. La procédure ayant subi des retards, la collaboration avec l'agence n'a débuté qu'en automne 2019.

- **Les procédures et les responsabilités dans le domaine de la communication de crise au niveau de la Confédération sont définies d'ici au deuxième trimestre 2019.**

  Les processus et les responsabilités sont définis dans le manuel communication de crise de la Chancellerie fédérale, qui est accessible à tous les départements sur l'intranet. Un atelier réunissant les cantons et les départements est organisé chaque année pour vérifier s'ils sont encore adéquats. La Chancellerie a fini de régler la communication interne à l'administration en cas de crise, les processus avec les départements ont été clarifiés et le classeur rouge adapté.

Objectif 2 Assurer le déroulement correct et dans les délais des élections fédérales de 2019

Atteint

- **Les consignes relatives à l'élection du Conseil national sont communiquées à temps aux cantons pour que ceux-ci puissent les transmettre aux électeurs.**

  La Chancellerie fédérale a mis au point les consignes relatives à l'élection du Conseil national dans les quatre langues nationales et en a imprimé plus de 5,5 millions d'exemplaires. Les cantons les ont ensuite envoyées à temps aux électeurs. Pour la première fois, elles ont aussi été mises en ligne sans entraves sur ch.ch/elections2019.

- **La vidéo explicative sur l'élection du Conseil national est disponible en ligne à partir de mai 2019.**

  Les vidéos explicatives ont été proposées dans les trois langues officielles et en langue des signes. Elles montraient en détail comment remplir les bulletins, et notamment comment panacher, biffer et cumuler. Elles ont été reprises par des médias privés et visionnées près de 80 000 fois.

- **Le rapport sur le renouvellement intégral du Conseil national de 2019 est soumis à temps au Conseil fédéral.**

  Par proposition du 6 novembre 2019, la Chancellerie fédérale a remis dans les délais au Conseil fédéral le rapport au Conseil national sur l'élection du Conseil national pour la 51e législature. Le Conseil fédéral l'a approuvé le 13 novembre.

Objectif 3 Mettre en œuvre les projets stratégiques dans le respect du calendrier et des contenus définis

En majeure partie atteint

- **La proposition de renouvellement intégral des commissions extraparlementaires est soumise au Conseil fédéral au plus tard fin novembre 2019.**

  Le Conseil fédéral a procédé le 27 novembre 2019 au renouvellement intégral des commissions extraparlementaires pour la période 2020 à 2023.

- **Le Conseil fédéral adopte pour début novembre 2019 le premier projet de message sur le programme de la législature 2019 à 2023.**

  Tous les quatre ans, dans le message sur le programme de la législature, la Chancellerie fédérale fait le point sur la législature qui s'achève et la situation actuelle et esquisse, avec les départements et offices, la stratégie, les objectifs et les mesures qui caractériseront la législature à venir. Les travaux pour le message 2019 à 2023 ont commencé fin 2018 et se sont poursuivis plus intensément en 2019. Le Conseil fédéral a adopté le projet de message et l'arrêté fédéral correspondant, comme prévu, le 6 novembre 2019.

- **Les objectifs définis sur la base de l'ECS 17 sont remplis d'ici à mi 2019.**

  La note à l'intention du Conseil fédéral «Evaluation de l'exercice de conduite stratégique 2017 (ECS 17)» du 13 juin 2019 a clos les travaux consécutifs à l'ECS 17 de la Chancellerie fédérale. Les instructions concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale, entrées en vigueur le 1er juillet 2019, sont l'aboutissement de ce processus.

- **La phase de conception du renouvellement de la plateforme d'information de l'administration fédérale (News Service Bund) est terminée au plus tard fin 2019.**

  Le projet de renouvellement de la plateforme d'information de l'administration fédérale (News Service Bund) a été suspendu au printemps 2019, car l'UPIC n'avait pas encore défini les modalités du futur service standard «informatique pour les sites Internet de la Confédération». Les travaux s'en trouvent retardés d'un an environ. Entretemps, le NSB s'est doté d'un système d'urgence visant à garantir les services informatiques en cas de panne ou de cyberattaque.

Objectif 4 GEVER Confédération/projet informatique clé GENOVA

Partiellement atteint

- **La stratégie GEVER 2020 à 2024 est élaborée avec les départements et approuvée par la conférence des secrétaires généraux d'ici à fin juillet 2019.**

  L'élaboration de la stratégie GEVER 2020 à 2024 est suspendue, car différentes stratégies de rang supérieur sont elles-mêmes en préparation. En outre, des questions de gouvernance informatiques sont en train d'être étudiées par le DFF et feront l'objet d'une décision.

- **Le Conseil fédéral adopte la révision de l'ordonnance GEVER d'ici à fin mars 2019.**

  Le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance GEVER le 3 avril 2019 et a fixé son entrée en vigueur au 1er avril 2020.

- **L'organisation GEVER Confédération à partir de 2020 et la demande concernant les ressources nécessaires à son exploitation sont adoptées d'ici à fin mars 2019.**

  L'organisation de GEVER Confédération, y compris la demande de ressources du Conseil fédéral, a été validée le 3 avril 2019 en même temps que la nouvelle ordonnance GEVER. La Chancellerie a été chargée de créer un service GEVER Confédération qui lui soit rattaché.

- **Le projet informatique clé GENOVA relatif à la mise en service du nouveau système GEVER atteint les objectifs fixés pour 2019 dans le plan de gestion du projet, notamment assister la mise en service du nouveau système dans les départements et préparer le transfert des tâches d'exécution au service TIC standard GEVER.**

  Fin 2019, le nouveau GEVER était déjà exploité dans l'ensemble du DETEC, chez armasuisse, à l'OFPP (DDPS), à la Chancellerie fédérale, y compris chez le PFPDT, et au DFJP. La préréception n'ayant pas été accordée en mars 2019, la mise en service du système dans les différentes unités a pris un retard d'environ six mois, d'où la prolongation du programme. Le projet informatique clé GENOVA aide l'UPIC à mettre en place le service TIC standard GEVER dans ses différents projets.

Objectif 5 Poursuite de la stratégie en matière de vote électronique

Partiellement atteint

- **Le message sur la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) sera terminé et soumis au Conseil fédéral pour la fin du troisième trimestre 2019. ***

  La consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques a duré du 19 décembre 2018 au 30 avril 2019. La plupart des participants se sont exprimés en faveur du vote électronique, mais ont trouvé prématuré de vouloir l'exploiter comme canal ordinaire. Pour cette raison, le Conseil fédéral a décidé le 26 juin 2019 de renoncer pour l'instant à réviser la loi. Parallèlement, il a chargé la Chancellerie fédérale de concevoir avec les cantons, d'ici fin 2020, une restructuration de la phase d'essai en recourant à des systèmes disposant de la vérifiabilité complète. La rédaction du message ne fait donc plus partie des objectifs.

- **La mise en œuvre de la vérifiabilité complète du nouveau système de vote électronique est suivie de près. La vérifiabilité complète garantit que les dysfonctionnements systématiques dans tout le processus de vote ou d'élection à la suite d'erreurs logicielles, d'erreurs humaines ou de tentatives de manipulation seront identifiés avec des moyens indépendants.**

  La Chancellerie fédérale et les cantons ont surveillé et accompagné la mise en service du nouveau système de vote électronique de la Poste, notamment la publication du code source en février 2019 et l'organisation d'un test public d'intrusion. Ce test, qui a suscité un grand intérêt à l'étranger, a permis d'identifier des lacunes par rapport aux bonnes pratiques en matière de sécurité, et donc d'améliorer la sécurité globale du système. En dehors du contexte du test public, des chercheurs ont découvert des failles sécuritaires conséquentes dans le code source. Comme le nouveau système de la Poste ne répondait pas aux exigences de sécurité du droit fédéral, il a fallu renoncer au vote électronique à l'occasion de l'élection du Conseil national de 2019. Les nouveaux essais devront être conformes aux exigences de sécurité, de transparence, de certification et d'autorisation.

- **Les cantons recevront un soutien pour la mise à disposition du vote électronique dans le cadre de l'élection du Conseil national en 2019.**

  Faute d'un système adéquat, les cantons n'ont pas pu utiliser le vote électronique pour l'élection du Conseil national de 2019. Le canton de Genève avait annoncé en novembre 2018 qu'il cesserait d'exploiter son système, ce qu'il fit en juin 2019. Suite à la découverte de failles sécuritaires importantes, la Poste a décidé en juillet 2019 de retirer son système disposant de la vérifiabilité individuelle et de se concentrer sur l'amélioration du prochain système.

Objectif 6 Acquisition des systèmes qui succèderont à www.egovernment.ch et www.ch.ch

Non atteint

- **L'initialisation et la conception en vue de l'acquisition des systèmes qui succèderont aux plateformes www.egovernment.ch et www.ch.ch sont réalisées.**

  Les travaux relatifs au nouveau ch.ch ont été suspendus le temps que leur financement soit assuré dans le cadre de la Stratégie suisse de cyberadministration. Les travaux de conception en ont été retardés d'environ quatre mois.

Département des affaires étrangères

Objectif 1 La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE

Partiellement atteint

- **Les négociations en vue d'un accord institutionnel se sont conclues. Le Conseil fédéral a adopté le message à ce sujet. ***

  Le 16 janvier 2019, le Conseil fédéral a fixé les modalités des consultations sur le projet d'accord institutionnel. Les consultations se sont déroulées du 1er février au 16 avril 2019 et ont permis de mieux cerner les intérêts et les préoccupations des acteurs politiques et économiques en Suisse. Ceux-ci recouvrent trois aspects : certaines dispositions relatives à la protection des salaires et des travailleurs; les aides d'État et la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union. Le Conseil fédéral a approuvé le 7 juin 2019 le rapport sur les consultations et réitéré sur cette base son appréciation positive du projet d'accord institutionnel. Il a demandé à l'UE des éclaircissements sur ces trois aspects dans le but d'arriver à une solution satisfaisante pour les deux parties. La demande a été adressée par lettre à la Commission européenne. Le Conseil fédéral a également chargé le DFAE, en collaboration avec le DEFR et le DFJP, d'associer étroitement les partenaires sociaux et les cantons dans la recherche d'une solution. Lorsque ces derniers points auront été clarifiés, l'accord sera signé et soumis au Parlement pour approbation. Les travaux en vue de définir une position bénéficiant d'un large consensus intérieur sur les trois questions encore à clarifier n'étaient pas encore achevés à la fin de l'année sous revue.

- **Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE sont appliqués, actualisés et développés au cas par cas. ***

  Selon les propres déclarations de la Commission européenne, l'UE n'était pas disposée à conclure de nouveaux accords d'accès au marché ou à actualiser les accords existants en 2019 en cas d'échec de l'accord institutionnel (à moins que ses propres intérêts prépondérants ne l'aient requis). En ce qui concerne l'ARM (révision totale de la législation sur les dispositifs médicaux), l'actualisation de l'accord est restée incertaine bien que les travaux techniques préparatoires aient repris en septembre 2019 après une première impasse.

- **Le Conseil fédéral – sous réserve de l'approbation par le Parlement de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE – a approuvé les accords-cadres bilatéraux avec les pays partenaires pour la mise en œuvre de la contribution. ***

  Les crédits-cadres portant sur une deuxième contribution de la Suisse n'ont été approuvés que lors de la session d'hiver. Les accords-cadres en vue de la mise en œuvre de la deuxième contribution avec les pays partenaires concernés n'ont pas pu être négociés en 2019.

- **Sous la même réserve, le Conseil fédéral a conclu avec l'UE un protocole d'accord (Memorandum of Understanding – MoU) juridiquement non contraignant, qui définit les principes et les lignes directrices de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE.**

  Les crédits-cadres portant sur une deuxième contribution de la Suisse n'ont été approuvés que lors de la session d'hiver. Le protocole d'accord n'a pas pu être négocié en 2019.

- **À la lumière de l'évolution des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni, des décisions ont été prises et, le cas échéant, des messages touchant aux futures relations bilatérales entre la Suisse et le Royaume-Uni ont été adoptés. ***

  Un régime d'accords bilatéraux a été conclu avec le Royaume-Uni pour le cas d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord, dans le cadre de la stratégie «Mind the gap» du Conseil fédéral. Le 6 décembre 2019 le Conseil fédéral a adopté le message sur l'accord sur les droits acquis des citoyennes. Cinq autres accords ont été signés: un accord commercial, un accord dans le domaine des assurances, du transport terrestre, ainsi que deux accords temporaires sur l'accès réciproque au marché du travail et la coordination des systèmes de sécurité.

- **Le Conseil fédéral a adopté, *dans la mesure du possible*, le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE. ***

  Les négociations relatives à l'accord sur l'électricité n'ont pas pu être poursuivies, car leur aboutissement dépend de la conclusion d'un accord institutionnel. Le message n'a donc pas encore pu être adopté.

- **L'objectif d'une participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe créative» est poursuivi. ***

  Les négociations en vue d'une participation de la Suisse au programme en cours n'ont pu être conclues en raison des points à régler (notamment l'alignement du droit suisse sur la directive européenne sur les services de médias audiovisuels et la conclusion d'un accord institutionnel). Le message n'a donc pas pu être adopté.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'association de la Suisse à l'agence du Système de positionnement par satellites européen (GNSS GSA). ***

  Le paraphe/la signature du projet de négociation sur la participation de la Suisse à la GSA a été bloqué par l'UE en raison de l'absence de progrès sur l'accord institutionnel. Le message n'a donc pas encore pu être adopté.

- **Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative aux accords Prüm et Eurodac.**

  L'accord Prüm et le protocole Eurodac ont été signés le 27 juin 2019. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation correspondante le 13 décembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE (en exécution du po. Aeschi 13.3151 et du po. groupe des Verts 14.4080). ***

  Différents développements dans les relations Suisse-UE tout au long de 2019 ont nécessité un nouveau remaniement du rapport en exécution des postulats Aeschi et Groupe des Verts. Afin de pouvoir intégrer judicieusement, dans l'analyse des relations globales Suisse-UE, les évolutions significatives de la recherche de solutions aux derniers points en suspens de l'accord institutionnel, il a été décidé d'ajourner la finalisation du rapport.

- **Le Conseil fédéral a pris une décision de principe concernant l'ouverture de négociations avec l'UE en vue de la conclusion d'un accord sur la participation de la Suisse, à travers des contributions civiles, à des engagements de l'UE en faveur de la paix.**

  En juillet 2019, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, Federica Mogherini, a adressé au chef du DFAE une lettre exprimant la volonté de l'UE d'entamer des négociations avec la Suisse en vue de la conclusion d'un accord de partenariat limité aux contributions civiles. Une décision de principe du Conseil fédéral est en préparation.

Objectif 2 La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale ainsi que son rôle d'État hôte d'organisations internationales

En majeure partie atteint

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020, le Conseil fédéral a arrêté les contributions à plusieurs organisations multilatérales prioritaires pour la Suisse, et plus précisément au Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF), au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), ainsi qu'au Programme commun sur le VIH/sida – ONUSIDA. ***

  Le 21 août 2019, le Conseil fédéral a approuvé les deux demandes complémentaires pour ONUSIDA et GFATM. Il a renouvelé le 13 septembre 2019 le soutien financier de la Suisse au CGIAR pour les années 2020 à 2021. Les négociations sur la première reconstitution du GCF n'ont formellement abouti qu'en octobre 2019. La décision du Conseil fédéral concernant la contribution suisse au GCF est en préparation.

- **Sur la base des chiffres clés adoptés par le Conseil fédéral, les organes compétents ont élaboré un projet de message relatif à la coopération internationale 2021–2024 et consulté les milieux intéressés.**

  Pour la première fois, le DFAE et le DEFR ont lancé une consultation publique facultative (du 3 mai au 23 août 2019); 249 prises de position ont été reçues. La consultation des offices a eu lieu entre le 28 octobre et le 14 novembre 2019.

- **La DDC a développé des approches novatrices en collaboration avec le secteur privé.**

  La DDC a procédé à une analyse de ses formes de coopération avec le secteur privé en vue de les développer. Dans plus de soixante partenariats de projets, la DDC est parvenue à mobiliser des ressources, des capacités d'innovation et des réseaux du secteur privé pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). La DDC exploite les complémentarités et les synergies existant avec le SECO. Dans la région andine péruvienne, par exemple, un système d'incitation novateur *(Social Impact Incentives)* a permis de mobiliser des investissements privés supplémentaires et d'augmenter les revenus du groupe cible de 35 %.

- **L'examen des projets de politique de développement avec l'aide d'experts externes indépendants mesure l'efficacité de la coopération internationale de la Suisse, et permet de tirer des leçons des échecs.**

  En 2019, 88 projets et programmes ont été évalués par des experts externes pour en apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. En outre, des évaluations indépendantes ont été réalisées sur les thèmes de l'eau, de la sécurité sociale et de l'interaction entre l'aide humanitaire et la coopération au développement («nexus»).

- **Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'octroi d'un prêt pour la rénovation du siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à Genève. ***

  Le message pour l'octroi du prêt à l'Union internationale des télécommunications (UIT) n'a pas été soumis à l'approbation du Conseil fédéral en 2019, car l'organisation n'a pas obtenu l'approbation de ses États membres dans les délais nécessaires.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant les mesures de renforcement de la politique d'État hôte de la Suisse pour les années 2020 à 2023. ***

  Lors de sa séance du 20 février 2019, le Conseil fédéral a approuvé le nouveau message et son plafond de dépense pour la période 2020 à 2023.

Objectif 3 La Suisse renforce son engagement en faveur de la paix et de la sécurité et fournit des impulsions décisives pour favoriser un ordre international juste et pérenne

En majeure partie atteint

- **Le Conseil fédéral adopte le rapport sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme 2015–2018 comme annexe au Rapport sur la politique extérieure 2018. ***

  Le 30 janvier 2019, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme 2015–2018 sous la forme d'une annexe au rapport sur la politique extérieure 2018.

- **Le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est mis à jour.**

  Le DFAE et DEFR ont procédé à plusieurs consultations des parties prenantes (entreprises, ONG, syndicats et universités), ainsi qu'avec les différents départements, afin de procéder à la mise à jour du Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme. La proposition au Conseil fédéral est en préparation.

- **La Suisse met en œuvre les recommandations de la nouvelle évaluation du secteur des matières premières, notamment en assumant la présidence des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme en 2019.**

  La Suisse a assuré la présidence des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, et elle a renforcé la mise en œuvre de l'initiative sur le terrain, notamment en République démocratique du Congo, au Nigéria et au Pérou. La Suisse a aussi publié un guide sectoriel pour la mise en œuvre des UNGP pour le secteur du négoce des matières premières.

- **Dans le cadre de la 4e Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, la Suisse participe à l'élaboration du plan quinquennal (2020–2024), qui vise à aider les États signataires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel à remplir leurs obligations.**

  La Suisse a participé à l'élaboration du Plan d'action d'Oslo (valable pour la période 2020–2024) en soumettant des propositions qui ont été prises en compte par la Présidence norvégienne.

- **La Suisse organise des conférences régionales afin d'identifier les besoins et les défis en matière de gestion sûre et sécurisée des munitions dans la perspective des discussions de l'ONU prévues pour 2020.**

  Dans le cadre de sa présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE, la Suisse a organisé à Vienne un échange thématique sur la gestion sûre et sécurisée des munitions. La Suisse a également chargé l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) d'organiser trois séminaires thématiques à Genève et à New York.

Objectif 4 La Suisse encourage la cohésion sociale et garantit le respect de l'égalité des sexes

Partiellement atteint

- **Suite à la conférence du DFAE consacrée au rôle du secteur privé dans le renforcement de la participation économique des femmes, le DFAE a décidé d'intensifier sa collaboration avec certains acteurs du secteur privé en Suisse en vue de promouvoir l'égalité des sexes dans la coopération internationale.**

  En collaboration avec un groupe agroalimentaire, le DFAE a lancé une analyse de genre visant à mieux intégrer les caféicultrices de certains pays d'Afrique orientale dans la chaîne de valeur du café. Le projet de lignes directrices stratégiques du DFAE (DDC) visant à renforcer la collaboration avec le secteur privé contient des mesures concrètes en faveur de l'égalité des sexes.

- **Le DFAE a soumis à un examen la mise en œuvre sa stratégie Égalité des genres et Droits des femmes.**

  Le DFAE a préparé la révision en 2019.

Objectif 5 La Suisse se mobilise activement en faveur de la stabilité internationale et du respect des droits de l'homme tout en préservant son indépendance et sa neutralité

Atteint

- **En référence à la décision du Conseil fédéral de s'abstenir, pour l'heure, de signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la Suisse souligne son engagement dans les forums pertinents en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération nucléaires, notamment dans le cadre du TNP.**

  La Suisse s'est mobilisée aux niveaux bilatéral et multilatéral pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, elle a intensifié les dialogues avec les États dotés d'armes nucléaires et avec ceux qui n'en sont pas pourvus. Elle a œuvré pour la réussite de la préparation de la Conférence d'examen du TNP 2020 et s'est notamment engagée en faveur d'une réduction des risques liés aux armes nucléaires et d'une amélioration de la vérification du désarmement nucléaire.

Objectif 6 La Suisse se mobilise activement en faveur de la stabilité internationale et du respect des droits de l'homme tout en préservant son indépendance et sa neutralité

En majeure partie atteint

- **Le DFAE a renforcé son engagement dans le domaine de l'état de droit et défend les droits de l'homme et le droit international humanitaire, en particulier dans des contextes fragiles.**

  La Suisse a activement soutenu la création et le travail de mécanismes d'enquête internationaux sur les violations aux droits de l'homme et au droit international humanitaire commises dans des contextes spécifiques (p. ex. Myanmar, Syrie, Yémen, Venezuela). La Suisse a été en 2019 l'un des principaux donateurs du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme. Dans le cadre de l'Examen périodique universel elle a recommandé à de nombreux Etats de renforcer leur respect des droits fondamentaux. Elle s'est aussi engagée pour la bonne gouvernance et l'état de droit au niveau local dans le cadre de projets de coopération.

- **En étroite coordination avec la DDC, le SECO a élaboré le message sur la capitalisation de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale. ***

  Le message sur la participation de la Suisse aux augmentations de capital de la BIRD et de la SFI et celui relatif à la Banque africaine de développement (BAD) ont été réunis en un seul document. Le DEFR a élaboré ce message en étroite collaboration avec le DFAE et procédé à une consultation des offices du 19 novembre au 3 décembre 2019.

Objectif 7 La Suisse gère la migration et exploite le potentiel économique et social qu'offre celle-ci

En majeure partie atteint

- **La DDC a renforcé son engagement dans la lutte contre les causes de la migration forcée à l'aide de projets et de programmes à long terme.**

  En ligne avec le mandat de lier stratégiquement la coopération internationale et la politique migratoire, lorsqu'il en va des intérêts de la Suisse, la DDC a mis en œuvre de nouveaux programmes élaborés avec la structure IMZ. Ils visent tant la protection (mesures à court terme en Afrique de l'Est, du Nord et de l'Ouest) que l'intégration dans les pays d'accueil (mesures à moyen terme telles que formation professionnelle et la promotion de l'emploi dans les communautés qui accueillent des réfugiés au Kenya) et le développement économique et social (mesures à long terme par la mise en place de solutions financières pour les migrants et l'intégration économique régionale sur le continent africain).

Objectif 8 La Suisse se mobilise activement en faveur de la stabilité internationale tout en préservant son indépendance et sa neutralité

En majeure partie atteint

- **Le Conseil fédéral œuvre en faveur de l'indépendance et de la sécurité de la Suisse; il s'engage notamment à soulager les populations dans le besoin, à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le respect des droits de l'homme et la démocratie, et s'investit pour la coexistence pacifique des peuples. Le Conseil fédéral a adopté, durant le premier semestre 2019, le message approuvant les amendements du 14 décembre 2017 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le 30 janvier 2019 le rapport sur la politique extérieure 2018. Ce rapport donne chaque année un aperçu de la manière dont le Conseil fédéral met en œuvre les dispositions constitutionnelles pertinentes en matière de politique étrangère. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le 29 mai 2019 le message portant approbation des amendements du 14 décembre 2017 au Statut de Rome. Le 6 décembre 2019, l'Assemblée des États parties a adopté un nouvel amendement au Statut de Rome présenté par la Suisse, selon lequel affamer les civils dans les conflits armés internes devient un crime de guerre.

- **Dans le cadre de la 33e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se tiendra à Genève fin 2019, le DFAE s'engage en faveur du droit international humanitaire, notamment dans le contexte du processus intergouvernemental visant à renforcer le respect du droit international humanitaire.**

  La Suisse s'est fortement impliquée dans la préparation de la conférence en tant qu'État hôte, et a contribué à l'adoption de six résolutions en tant qu'État participant. Ces résolutions visent à renforcer le respect du droit international humanitaire.

- **La Suisse œuvre activement pour que les États respectent le droit international dans la lutte contre le terrorisme et pour que les organisations humanitaires puissent continuer à fournir une aide humanitaire et une protection impartiales.**

  La Suisse a soutenu l'élaboration de supports pédagogiques de l'ONU afin de fournir aux praticiens de la lutte contre le terrorisme un guide pour une prise en charge des enfants conforme au droit international lors de procédures pénales. La Suisse est intervenue pour que les actions humanitaires prévues par le droit international humanitaire restent possibles. Elle a procédé à des échanges de vues avec d'autres États, le CICR et la société civile et a soutenu des recherches juridiques et pratiques.

- **Dans son rôle de co-présidente du groupe de travail «Justice pénale et état de droit» du Forum mondial contre le terrorisme (GCTF), la Suisse s'engage afin que des recommandations internationales sur les mesures administratives de lutte contre le terrorisme soient élaborées et adoptées au niveau ministériel. De plus, la Suisse entend reconduire son mandat de co-présidente pour la période 2020–2021.**

  Sous la coprésidence de la Suisse et du Nigéria, le groupe de travail «Justice pénale et état de droit» du Forum mondial contre le terrorisme (GCTF) a élaboré les Recommandations de Glion sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'état de droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Ces recommandations ont été approuvées par la conférence des ministres du GCTF organisée le 25 septembre 2019 à New York. Au printemps déjà, la Suisse avait été réélue à la coprésidence du forum pour un mandat courant jusqu'en 2021.

- **Dans le cadre de son initiative en faveur de procédures transparentes et respectueuses de l'état de droit pour l'adoption et la révision des sanctions de l'ONU, la Suisse soumet de nouvelles propositions à l'ONU en collaboration avec le groupe des États de même sensibilité.**

  Avec un groupe d'États partageant les mêmes vues, la Suisse a examiné des propositions visant à améliorer les droits procéduraux des personnes et organisations poursuivies dans le cadre des sanctions ciblées du Conseil de sécurité de l'ONU.

- **Le DFAE coordonne et soutient les intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et de sécurité dans le cyberespace. Il se mobilise en faveur d'un cyberespace libre, ouvert et sécurisé. Le DFAE joue un rôle actif dans l'élaboration des processus internationaux, renforce la coopération internationale, participe à la mise en place et au développement de cybercapacités; il intensifie le dialogue avec des partenaires choisis (États, organisations internationales, acteurs non étatiques) pour promouvoir la reconnaissance, le respect et l'application du droit international dans le cyberespace (par exemple, par des discussions entre experts).**

  Pour la deuxième fois après 2016/17, la Suisse a intégré en décembre 2019 un groupe d'experts de l'ONU sur la cybersécurité. Elle a en outre pris la présidence d'un nouveau groupe de travail sur la cybersécurité comprenant tous les États membres de l'ONU. Au sein de l'OSCE, la Suisse a œuvré pour la mise en place d'un mécanisme de consultation et pour le renforcement des canaux de communication internationaux. En 2019, la Suisse a rejoint la Coalition pour la liberté en ligne née de la collaboration de 31 gouvernements en faveur de la liberté d'opinion et de la protection de la vie privée sur Internet. Le DFAE a soutenu plusieurs séminaires spécialisés sur la mise en place et le développement des cyber-capacités des États. En outre, le DFAE a renforcé la Genève internationale avec le lancement de l'initiative *Geneva Dialogue on responsible behaviour in cyberspace* et la création de la *Geneva Internet Platform*.

- **Dans le cadre de la stratégie «Suisse numérique», le DFAE contribue à la mise en place d'un réseau international qui développe des mécanismes juridiques visant à faire respecter le principe d'autodétermination numérique et à protéger les processus démocratiques au niveau international.**

  En collaboration avec l'OFCOM, le DFAE a institué un groupe de travail composé de représentants des milieux scientifiques, économiques et de l'administration. Un concept d'autodétermination numérique a été développé au cours de six ateliers et peut désormais être discuté au niveau international. Son objectif est de permettre aux individus de contrôler leurs données personnelles.

Objectif 9 La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

Atteint

- **Le Conseil fédéral décide que la Maison de la Suisse sera présente aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui se dérouleront à Pékin en 2022. ***

  Le 17 avril 2019, le Conseil fédéral a décidé de mettre à profit les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2022 à Beijing pour promouvoir la Suisse en Chine par l'intermédiaire d'une «House of Switzerland».

Département de l'intérieur

Objectif 1 Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances

En majeure partie atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant et le son (O-LRNIS) et fixé l'entrée en vigueur de la loi.**

  Le 27 février 2019, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance et fixé son entrée en vigueur, et celle de la loi fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant et le son (LRNIS), au 1er juin 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur les stupéfiants (essais pilotes avec cannabis). ***

  Le 27 février 2019, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux essais pilotes en matière de cannabis.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à un projet d'acte visant à faciliter l'usage du cannabis à des fins médicales. ***

  Le 26 juin 2019, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la modification de la loi sur les stupéfiants (simplification et élargissement de l'utilisation des médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation).

- **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches et décidé des prochaines étapes. ***

  Le 22 mai 2019, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation et adopté le message concernant la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge des proches.

- **Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques, d'une part, et de la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie, d'autre part. La mise en œuvre de ces dispositions implique la mise en place d'une nouvelle organisation en matière d'exécution à l'Office fédéral de la santé publique.**

  Le 10 avril 2019, le Conseil fédéral a fixé au 1er janvier 2020 l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITPTh) et de l'ordonnance révisée sur l'assurance-maladie. La mise en place de la nouvelle organisation en matière d'exécution avec l'engagement de spécialistes que cela implique s'effectue progressivement.

- **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'évaluation de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain et décidé des prochaines étapes.**

  Le 6 décembre 2019, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'évaluation de la loi relative à la recherche sur l'être humain et chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer des mesures d'amélioration dans le cadre d'une révision partielle des ordonnances d'exécution.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Réduction des primes de l'assurance-maladie. Contrôle du financement» (en réponse au po. Humbel 17.3880). ***

  La finalisation du rapport en réponse au postulat a nécessité plus de temps que prévu et le rapport n'a pas pu être approuvé durant l'année sous revue.

Objectif 2 Enrayer la hausse des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé

En majeure partie atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution de la loi sur les professions de la santé (LPSan; ordonnances sur les compétences professionnelles spécifiques, sur le registre des professions de la santé et sur la reconnaissance des professions de la santé) et fixé l'entrée en vigueur de la loi.**

  Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution de la loi sur les professions de la santé et fixé au 1er février 2020 l'entrée en vigueur de la loi et des ordonnances.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'approbation de la Convention contre le trafic d'organes et la modification de la loi sur la transplantation. ***

  Le 28 août 2019, le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'approbation de la Convention contre le trafic d'organes et sa mise en œuvre.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts – 1er volet). ***

  Le 21 août 2019, le Conseil fédéral a adopté le message concernant le premier des deux volets de mesures du programme visant à contenir les coûts dans le domaine de la santé.

- **Le Conseil fédéral a signé, *dans la mesure du possible*, l'accord bilatéral avec l'UE dans le domaine de la santé publique. ***

  L'accord bilatéral dans le domaine de la santé publique n'a pas été signé. Les parties signeront l'accord en fonction de l'évolution de leurs relations bilatérales.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet). ***

  L'ouverture de la consultation a été légèrement retardée. Les travaux, qui ont été en grande partie achevés dans l'intervalle, doivent encore être ajustés au sein de l'administration.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODiM). ***

  Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux et à l'ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux.

- **Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle stratégie de la santé «Santé2030». ***

  Le 6 décembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie «Santé2030».

Objectif 3 Réformer les assurances sociales

Atteint

- **Le message relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS21) est adopté. ***

  Le 28 août 2019, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à stabilisation de l'AVS (AVS 21).

- **Les grandes lignes de la réforme de la LPP sont fixées. ***

  Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la réforme de la prévoyance professionnelle.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Rentes pour enfant du premier pilier. Analyse approfondie» (en réponse au po. CSSS-E 16.3910). ***

  Le Conseil fédéral a intégré les résultats de l'analyse demandée par la CSSS-E sur la situation des bénéficiaires de rentes pour enfant dans le message du 28 août 2019 relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS 21).

- **Le message sur la modernisation de la surveillance dans le premier pilier est adopté. ***

  Le 20 novembre 2019, le Conseil fédéral a adopté le message sur la modernisation de la surveillance dans le 1er pilier.

Objectif 4 Renforcer la politique générationnelle

Atteint

- **La révision partielle de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial est adoptée.**

  Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial, qui est entrée en vigueur le 1er février 2019.

Objectif 5 Renforcer la cohésion sociale et développer les relations culturelles

Partiellement atteint

- **L'objectif d'une participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe créative» est poursuivi. ***

  Ces dernières années, le Conseil fédéral s'est mobilisé pour conclure un accord avec l'UE sur une participation de la Suisse au programme-cadre «Europe créative» (programmes MEDIA et Culture) visant à soutenir les secteurs de l'audiovisuel et de la culture. Cet objectif n'a pu se concrétiser parce que certains points restent ouverts (concernant notamment l'alignement du droit suisse sur la directive de l'UE sur les services de médias audiovisuels et la conclusion d'un accord institutionnel). La prochaine édition du programme s'étendra de 2021 à 2027. Le Conseil fédéral va étudier la possibilité d'une participation de la Suisse à cette édition du programme (décision de principe) et, le cas échéant, élaborer un mandat de négociation à cette fin.

- **La consultation relative au message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture) est achevée. ***

  La procédure de consultation portant sur le message culture 2021 à 2024 a été ouverte le 29 mai 2019 et a duré jusqu'au 20 septembre 2019. Le message doit encore être adopté par le Conseil fédéral.

- **La stratégie interdépartementale en faveur de la culture du bâti est adoptée.**

  Un groupe de travail interdépartemental placé sous la direction de l'Office fédéral de la culture (OFC) a fixé des objectifs et élaboré des mesures en vue d'améliorer la qualité de la culture du bâti au niveau fédéral. Le projet de cette stratégie interdépartementale a été soumis à une consultation informelle en 2019. La stratégie doit encore être adoptée par le Conseil fédéral.

- **La Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique sont ratifiées.**

  Les deux accords ont été approuvés par le Parlement lors de la session d'été 2019 et ratifiés à l'échéance du délai référendaire.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Environnement de travail inclusif à l'ère de la numérisation» (en réponse au po. Bruderer Wyss 16.4169). ***

  La finalisation du rapport en réponse au postulat a nécessité plus de temps que prévu en raison de la coordination nécessaire avec d'autres mesures de la politique fédérale en faveur des personnes handicapées. Le rapport n'a donc pas pu être approuvé durant l'année sous revue.

Objectif 6 Encourager l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre la violence fondée sur le genre

Atteint

- **L'ordonnance sur les mesures visant à prévenir les infractions en lien avec la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est adoptée. ***

  Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 13 novembre 2019. Celle-ci est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

- **Les résultats de la phase pilote pour l'introduction d'un instrument de contrôle de l'égalité salariale au sein des entreprises de moins de 50 salariés sont disponibles.**

  L'examen réalisé par des experts en droit, en économie, en psychologie du travail et de l'organisation ainsi que par des spécialistes de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'est achevé avec succès. Il a confirmé la conformité juridique et l'économicité de l'instrument.

- **Un projet pilote dont le but est d'atteindre une représentation équilibrée des genres parmi les intervenants à des événements (Projet panel et parité) est mené au sein du département.**

  Au 1er semestre 2019, le BFEG a adressé une recommandation signée par le chef de département à toutes les unités du DFI. Il reste à évaluer sa mise en œuvre.

Objectif 7 Renforcer la santé animale et la sécurité des denrées alimentaires

Partiellement atteint

- **Le message relatif à une modification de la loi sur les épizooties est adopté. ***

  Le Conseil fédéral a adopté le message le 29 mai 2019.

- **Les résultats de la consultation relative à la modification des dispositions d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires sont évalués.**

  Le DFI a organisé la consultation sur la modification des dispositions d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires du 2 mai au 26 août 2019. Les avis déposés ont été évalués.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Déclaration obligatoire des modes de production de denrées alimentaires» (en réponse au po. CSEC-CE 17.3967). ***

  L'initiative populaire fédérale «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)» a été déposée le 17 septembre 2019. Vu que cette initiative a un lien avec la déclaration des modes de production des denrées alimentaires, le rapport à ce sujet n'a pas encore pu être soumis au Conseil fédéral: celui-ci doit d'abord définir la suite des travaux en ce qui concerne l'initiative sur l'élevage intensif.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Attention danger! Déodorants contenant des sels d'aluminium» (en réponse au po. Mazzone 16.3762). ***

  L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a analysé les études scientifiques et les évaluations des risques publiées par différentes autorités nationales et internationales et a préparé un projet de rapport. Le rapport n'a pas encore pu être soumis au Conseil fédéral: il faut d'abord attendre l'avis final sur l'aluminium du Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (CSSC) de l'Union européenne.

Objectif 8 Assurer et développer la production statistique et améliorer l'accès aux données de l'administration publique

En majeure partie atteint

- **Le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020–2023 est établi à l'intention du Conseil fédéral dans le cadre du développement de la statistique fédérale.**

  Le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020–2023 a été établi par l'Office fédéral de la statistique en collaboration avec les autres producteurs de statistiques de la Confédération. Il sera adopté par le Conseil fédéral avec le message sur le programme de la législature 2019–2023 et le plan financier de la législature 2020–2023.

- **La révision de la nomenclature suisse des professions est terminée.**

  La révision de la nomenclature suisse des professions a été achevée en octobre 2019 et a pu être utilisée comme prévu pour établir la nouvelle liste des genres de professions du DEFR (SECO), valable dès le 1er janvier 2020.

- **L'accès en ligne aux archives de la Confédération est activé en 2019. La nouvelle plateforme permet à tout un chacun d'effectuer des recherches dans les archives de la Confédération et de télécharger des documents.**

  L'accès en ligne est disponible depuis le 25 novembre 2019 à l'adresse suivante: www.recherche.bar.admin.ch.

- **La stratégie Open Government Data 2019–2023 est déployée selon le plan de mise en œuvre.**

  Le DFI a entamé en 2019 les travaux de mise en œuvre de la stratégie OGD 2019–2023. Le secrétariat *Open Government Data* a été créé à l'Office fédéral de la statistique. Des services ont été désignés dans tous les départements et à la Chancellerie fédérale pour suivre étroitement la mise en œuvre de cette stratégie dans le cadre du comité interdépartemental OGD, qui sera l'organe de pilotage.

Objectif 9 Collecter des informations relatives aux risques climatologiques en Suisse

Atteint

- **Le mandat relatif au projet visant à obtenir des informations sur la grêle en Suisse (projet «Hagelklima Schweiz») est attribué.**

  La direction de MétéoSuisse a attribué le mandat le 18 décembre 2017 et le projet a débuté le 1er mai 2018. En 2019 ont eu lieu deux réunions du groupe de pilotage, composé de représentants des différents partenaires du projet (MétéoSuisse, OFEV, OFPP, OFAG, Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance, Association suisse d'assurances, Société suisse d'assurance contre la grêle et Société suisse des ingénieurs et des architectes).

Objectif 10 Poursuivre les réformes structurelles

En majeure partie atteint

- **La mise en œuvre des réformes structurelles au DFI conformément à la décision du Conseil fédéral du 29 août 2018 se poursuit.**

  Sept mandats de suivi sur dix sont achevés; les travaux concernant les trois autres se déroulent comme prévu.

Département de justice et police

Objectif 1 Migration et intégration

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant les avantages acquis et, éventuellement, une solution de rattrapage pour le cas où le Royaume-Uni quitterait l'UE sans accord («cliff edge»). ***

  Le 6 décembre 2019, le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'accord garantissant les droits acquis des ressortissants suisses et britanniques après le retrait du Royaume-Uni de l'UE. L'accord temporaire relatif à l'accès au marché du travail a lui été signé le 10 juillet 2019. La consultation ouverte par le Conseil fédéral le 14 août 2019 s'est terminée le 21 novembre 2019. Par manque de temps, le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'adopter le message avant la fin de 2019. Les deux accords sont prêts à être mis en œuvre à titre provisoire dans le cas d'une sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'UE.

- **Le Conseil fédéral a conclu les premiers accords bilatéraux de mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (crédit-cadre pour la migration). ***

  Le crédit cadre n'a été approuvé qu'à la session d'hiver 2019. Le SEM a déjà entrepris les travaux préparatoires nécessaires aux accords (révision de l'art. 114 LAsi, définition de procédures, contenu type des accords, etc.). Il n'a cependant pas été possible de franchir d'autres étapes, en particulier le lancement de discussions exploratoires en vue de l'ouverture de négociations.

- **Le Conseil fédéral a adopté les modifications de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et de l'ordonnance 2 sur l'asile (OA 2). ***

  L'Agenda Intégration Suisse, approuvé par le Conseil fédéral le 25 avril 2018, est mis en œuvre depuis le 1er mai 2019. Par ailleurs, le régime d'indemnisation des cantons pour les coûts liés aux mineurs non accompagnés relevant du domaine de l'asile et des réfugiés a été révisé. À cette fin, des modifications ont été apportées à l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE; RS 142.205) et à l'ordonnance 2 sur l'asile (OA 2; RS 142.312). Le 10 avril 2019, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur des deux ordonnances révisées au 1er mai 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté la nouvelle stratégie de gestion intégrée des frontières. ***

  Le Conseil fédéral a pris acte, le 27 novembre 2019, de la stratégie de gestion intégrée des frontières à mener jusqu'en 2027. Ladite stratégie avait déjà été approuvée à la mi-novembre 2019 par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

- **La procédure accélérée prévue dans la nouvelle loi sur l'asile (LAsi) est appliquée et les centres fédéraux pour requérants d'asile sont en fonction.**

  Depuis le 1er mars 2019, les procédures d'asile sont menées dans toute la Suisse de manière accélérée, dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Dans le même temps, le travail se poursuit pour liquider selon l'ancien droit les quelque 14 000 demandes qui étaient pendantes au moment du changement de système.

- **La Suisse s'est engagée au niveau européen pour un partage solidaire des responsabilités dans le domaine de l'asile en Europe.**

  À l'issue du programme de relocalisation, la Suisse a continué à se montrer un partenaire fiable et solidaire en Europe, par exemple en participant à des missions du Bureau européen en matière d'asile (EASO) et en collaborant de manière bilatérale avec la Grèce sur des projets. Grâce à ce travail, la Suisse a pu s'engager de manière crédible au niveau européen, mais aussi dans ses relations bilatérales, pour une répartition plus équitable des responsabilités dans l'espace Dublin. Plusieurs rencontres bilatérales et multilatérales ont eu lieu, entre autres avec l'Allemagne et l'Italie.

Objectif 2 Sécurité et lutte contre la criminalité

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT). ***

  Le Conseil fédéral a adopté ce message le 22 mai 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles. ***

  Le Conseil fédéral a adopté ce message le 20 novembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a pris acte des priorités en matière de police judiciaire pour les années 2020 à 2023.**

  Le Conseil fédéral a pris acte de la stratégie de lutte contre la criminalité pour les années 2020 à 2023 le 6 décembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la procédure pénale.**

  Le Conseil fédéral a adopté ce message le 28 août 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au développement du SIS II. ***

  Le développement du SIS II crée de nouvelles tâches de coopération policière et migratoire, notamment concernant les décisions de retour, qui seront désormais inscrites dans le SIS. Compte tenu des avis exprimés lors de la consultation, l'analyse des besoins supplémentaires en personnel pour la Confédération et les cantons, ainsi que des procédures prévues, a pris plus de temps que prévu. Le message n'a donc pas pu être adopté comme prévu avant la fin de 2019.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une modification du code pénal visant à renforcer la sécurité concernant les criminels dangereux (en exécution des mo. Rickli 11.3767, CAJ-CN 16.3002, Caroni 16.3142 et Guhl 17.3572).**

  Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le projet à envoyer en consultation en 2019, car la mise en œuvre des motions citées se révèle plus compliquée que prévu.

Objectif 3 Coopération internationale en matière de justice et de police

En majeure partie atteint

- **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**

  En 2019, l'UE a notifié à la Suisse 29 développements de l'acquis de Schengen et aucun développement de l'acquis de Dublin. La communication à l'UE des décisions suisses concernant la reprise a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Sur ces 29 développements de l'acquis de Schengen, 26 étaient de portée mineure, de sorte que le Conseil fédéral, le département ou l'office compétent a pu en décider la reprise lui-même; deux seulement de ces 26 développements ont nécessité l'adaptation d'une ordonnance (mise en œuvre du règlement (UE) 2019/592 adaptant la liste des pays soumis à l'obligation de visa suite au «Brexit» et du règlement (UE) 2019/1155 modifiant le code des visas). La reprise et la mise en œuvre de trois développements nécessitent l'approbation du Parlement, amenant le Conseil fédéral à procéder aux échanges de notes requis «sous réserve de l'accomplissement des exigences constitutionnelles». Les procédures à cet effet sont en cours : la consultation sur la reprise et la mise en œuvre des bases légales portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE (règlements (UE) 2019/817 et (EU) 2019/818) a été ouverte le 9 octobre 2019, celle sur la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, le 13 décembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur les armes et de son ordonnance (mise en œuvre de la directive révisée de l'UE sur les armes). ***

  Le 14 juin 2019, le Conseil fédéral a fixé au 15 août 2019 l'entrée en vigueur des nouvelles règles de la législation sur les armes, ainsi que des ordonnances correspondantes. La disposition de la loi concernant le marquage des armes à feu entrera en vigueur en 2020. Les nouvelles dispositions relatives à l'échange d'informations avec les autres États Schengen ne peuvent pas encore entrer en vigueur, car l'échange de notes nécessaire à cet effet n'a pas encore eu lieu.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'échange de données entre le Corps des gardes-frontière et les autorités de police cantonales ainsi qu'au sein des autorités de police cantonales (en exécution du po. Schläfli 15.3325, repris par le CN Romano).**

  Le rapport n'a pas encore été rédigé. La demande doit être réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet de plateforme nationale de recherche, en collaboration avec la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS). Cette plateforme nationale permettra aux autorités d'obtenir par une seule demande toutes les informations des systèmes ainsi connectés. Une étude préliminaire portant création de cette plateforme nationale a été lancée.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur les accords avec l'UE concernant la participation à la coopération instituée par le traité de Prüm et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à Eurodac, ainsi que sur l'accord avec les États-Unis de comparaison automatisée des données ADN et dactyloscopiques dans le but de lutter contre la grande criminalité («Preventing and Combating Serious Crime», PCSC).**

  Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 13 décembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à une révision de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale (loi sur l'entraide pénale internationale, EIMP) et, le cas échéant, adopté un message. ***

  Le Conseil fédéral a adopté le message le 6 novembre 2019.

Objectif 4 Cohésion sociale

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage». ***

  Le Conseil fédéral a adopté ce message le 15 mars 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification du code civil: changement de sexe dans le registre d'état civil. ***

  Le Conseil fédéral a adopté ce message le 6 décembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'évaluation des mesures inscrites dans le code civil pour lutter contre les mariages forcés.**

  Le Conseil fédéral n'a pas pu approuver ce rapport durant l'année sous revue en raison du retard pris par le rapport d'experts externes.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification de la loi fédérale sur le droit international privé (successions internationales).**

  Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter ce message durant l'année sous revue en raison des retards pris pour la mise au point du projet.

- **Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'aide au recouvrement.**

  Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAiR) le 6 décembre 2019 et fixé son entrée en vigueur au 1er janvier 2022.

Objectif 5 Institutions de l'État

Non atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une révision de la Constitution en vue d'y introduire le référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel (mise en œuvre de la mo. Caroni 15.3557; complément à l'art. 140 de la Constitution fédérale).**

  Le message est prêt, mais le Conseil fédéral n'a pas pu l'adopter durant l'année sous revue en raison d'une trop grande accumulation d'objets devant être traités avant la fin de l'année.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une révision de la procédure civile. ***

  Le message n'a pas pu être adopté durant l'année sous revue, parce que l'évaluation des positions et des avis exprimés lors de la consultation a pris plus de temps que prévu.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une loi fédérale sur la communication électronique avec les tribunaux et les autorités.**

  La consultation n'a pas pu être ouverte pendant l'année sous revue, car la mise au point de l'avant-projet avec le Tribunal fédéral a pris plus de temps que prévu.

Objectif 6 Place économique suisse

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur une modification du code civil (transmission des entreprises dans le droit des successions) et décidé de la suite de la procédure. ***

  Le Conseil fédéral n'a pas encore pu prendre acte des résultats de la consultation en raison du retard pris pour le dépouillement des avis exprimés.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification du code civil: actes authentiques sous forme électronique. ***

  La consultation a montré que le projet devait être retravaillé et que certaines questions nécessitaient un examen approfondi. Ce message n'a donc pas encore pu être adopté.

- **Le Conseil fédéral a signé le protocole portant modification de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.**

  Le Conseil fédéral a signé ce protocole le 21 novembre 2019.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1 Mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA) et d'autres projets importants du DDPS

En majeure partie atteint

- **Le système de disponibilité échelonnée de l'armée est opérationnel. La capacité de mobiliser les formations de milice à disponibilité élevée est acquise. Les engagements effectués sont réussis et satisfont la population civile.**

  Le système de disponibilité échelonnée de l'armée est opérationnel. La capacité de mobiliser les formations de milice à disponibilité élevée est acquise. Les moyens de la première heure peuvent être équipés en matériel en l'espace de quelques heures, de manière à pouvoir remplir les missions prévues. Toutes les opérations et tous les engagements de l'armée ont été accomplis avec succès.

- **Le processus de transfert et de réduction du personnel s'est déroulé comme prévu.**

  Le processus de transfert du personnel DEVA suit son cours; il est quasiment terminé.

- **Les lacunes dans l'alimentation de l'armée en cadres supérieurs et en spécialistes ont diminué.**

  L'alimentation en cadres supérieurs et en commandants d'unité est bonne. Il reste cependant toujours des besoins à combler en ce qui concerne les fonctions de spécialistes. À long terme, il sera difficile pour l'armée de disposer de suffisamment de personnel de milice.

- **Programme Infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement de l'infrastructure de réseau de l'armée (FITANIA):**

  - **projet Centres de calculs DDPS/Confédération: l'aménagement intérieur et la mise en service des centres de calcul CAMPUS et FUNDAMENT sont terminés**

    Suite à des retards de livraison de l'industrie, le délai de remise du projet CAMPUS a dû être différé. En raison de différents problèmes de construction, il n'a également pas été possible de procéder à une remise partielle de FUNDAMENT en 2019.

  - **projet Réseau de conduite suisse: le renforcement de la dorsale, le raccordement des emplacements des utilisateurs et le renouvellement en cours des composants réseau (y c. la mise à niveau sur une bande passante plus large) sont réalisés**

    Le renforcement des nœuds du réseau (2e étape) a pu être réalisé sur tous les sites à la fin 2019, à l'exception de trois. Actuellement, 24 sites sur 48 au total ont passé toutes les étapes du renforcement et ont été mis en service.

- **projet Télécommunication de l'armée: les préparatifs en vue de l'acquisition des appareils radio tactiques et des systèmes périphériques sont terminés**

  Les préparatifs en vue de l'acquisition des appareils radio tactiques et des systèmes périphériques sont terminés.

- **Le développement de la capacité d'intervention du service de police aérienne dans l'optique d'un service assuré 24h/24 s'est déroulé comme prévu: la disponibilité est étendue quotidiennement de 6h00 à 22h00.**

  L'horaire quotidien du service de police aérienne 24 a été étendu de 6h00 à 22h00, y compris les week-ends et jours fériés.

- **Programme Air2030 – renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien: les essais en vol du prochain avion de combat (PAC) se sont déroulés en Suisse. L'évaluation préalable de la 1re étape de concrétisation du système de défense sol-air (DSA) a eu lieu.**

  Les essais en vol du nouvel avion de combat ont eu lieu en Suisse. L'évaluation préalable de la première étape de concrétisation de la DSA a eu lieu.

- **Les tâches, compétences et responsabilités dans le domaine Cyberdéfense sont clarifiées à l'échelon stratégique et les travaux y afférents sont exécutés comme il se doit.**

  La mise en œuvre de la cyberdéfense de l'armée s'est concrétisée comme prévu. L'augmentation du nombre de cyberspécialistes de la milice permettant d'atteindre l'effectif planifié est garantie. L'étude conceptuelle sur la cyberdéfense a été commandée par le chef de l'Armée et intégrée aux objectifs stratégiques.

- **Le contrôle de faisabilité de la migration des services informatiques de la Base d'aide au commandement (BAC) à l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications (OFIT) a été réalisé.**

  Le contrôle de faisabilité a eu lieu. Le projet a débuté.

- **Le Conseil fédéral s'est prononcé quant au concept de concrétisation portant sur la dissociation des activités du DDPS et de RUAG. ***

  Le 15 mars 2019, le Conseil fédéral a approuvé le processus de dissociation des activités du domaine de RUAG au service de l'armée des autres activités du groupe.

- **Dans le cadre de l'assainissement des sites pollués, le groupe de travail qui a œuvré autour de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz est soutenu comme il se doit et toutes les activités y afférentes sont pilotées.**

  Le groupe de travail est soutenu comme prévu et les travaux suivent leur cours. Un comité de pilotage a été mis sur pied, présidé par le secrétaire général du DDPS. Le 29 octobre 2019, un rapport de situation a été présenté à la population.

- **Les mesures définies dans le cadre des réformes structurelles des catégories A et B et les gains d'efficacité au sens de la décision du Conseil fédéral du 8 novembre 2017 restent d'actualité ou sont réalisés.**

  Les mesures des catégories A et B et les gains en matière d'efficience décidés par le Conseil fédéral le 8 novembre 2017 sont en cours de réalisation ou ont été mis en œuvre comme prévu.

Objectif 2 Gestion des acquisitions et de l'immobilier du DDPS

Atteint

- **La mise en œuvre technique et organisationnelle de la révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP) est terminée.**

  La mise en œuvre est terminée.

- **La stratégie en aval de la politique d'armement a été élaborée puis approuvée par le chef du DDPS.**

  La stratégie a été approuvée par la cheffe du DDPS et entre en vigueur le 1er janvier 2020.

- **Le Conseil fédéral s'est prononcé quant à la première série de fiches de coordination sur le plan sectoriel militaire (PSM). ***

  Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé la première série de fiches de coordination portant sur le plan sectoriel militaire (PSM).

Objectif 3 Politique de sécurité / Réseau national de sécurité (RNS)

Partiellement atteint

- **L'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) s'est déroulé conformément au concept détaillé qui avait été établi. De premières évaluations ont été réalisées et communiquées.**

  L'exercice s'est déroulé comme prévu du 11 au 13 novembre 2019. Les structures et processus de sécurité existants en Suisse en cas de menace terroriste persistante ont été mis à l'épreuve. Les premières impressions et leçons tirées de cet exercice ont été communiquées.

- **La mise en œuvre des missions élaborées sur la base de l'évaluation de l'exercice de conduite stratégique 2017 (ECS 17) s'est déroulée comme prévu.**

  Toutes les missions élaborées sur la base de l'évaluation de l'ECS 17 ont été mises en œuvre au DDPS.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Innovation et sécurité. Une alliance d'intérêts cruciale pour la prospérité et l'autonomie de la Suisse» (en réponse au postulat Golay 17.3243) et le rapport «Mieux lutter contre l'extrémisme violent» (en réponse au po. Glanzmann-Hunkeler 17.3831). ***

  Le rapport «Innovation et sécurité» (en réponse au postulat Golay 17.3243) n'a pas pu être approuvé par le Conseil fédéral en 2019 en raison d'un retard dans son processus d'établissement. Le Conseil fédéral n'a également pas pu approuver le rapport «Mieux lutter contre l'extrémisme violent» (en réponse au postulat Glanzmann-Hunkeler 17.3831) en 2019, en raison de la nécessaire coordination avec la révision de la loi sur le renseignement et différentes directives du DFJP pour combattre le terrorisme et l'extrémisme.

Objectif 4 Protection de la population et protection civile

Non atteint

- **L'ordonnance sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) est approuvée par le Conseil fédéral. ***

  Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter l'ordonnance sur la protection de la population et sur la protection civile, car les cantons ont demandé une prolongation du délai de consultation.

- **La suite de la procédure concernant le projet pilote de communication mobile de sécurité (CMS) a été déterminée par le Conseil fédéral. ***

  En raison des retards liés à la révision totale de la loi sur la protection de la population (LPP), le Conseil fédéral n'a plus été en mesure de déterminer en 2019 la suite de la procédure.

- **Le concept révisé des mesures à prendre en fonction des doses (CMD) est approuvé par le Conseil fédéral. ***

  L'approbation de la révision du CMD, lié à l'ordonnance sur la protection de la population et sur la protection civile, n'a pas pu se faire en 2019, car les cantons ont demandé une prolongation du délai de consultation concernant cette dernière.

Objectif 5 Promotion du sport et bases légales dans le domaine du sport

Atteint

- **La révision de l'ordonnance sur les activités à risque est approuvée par le Conseil fédéral. ***

  L'ordonnance révisée sur les activités à risque a été adoptée le 30 janvier 2019 par le Conseil fédéral.

- **La mise en œuvre des mesures dans le cadre du plan d'action de promotion du sport de la Confédération s'est déroulée comme prévu.**

  La mise en œuvre des mesures 2019 s'est déroulée comme prévu.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Pour un engagement renforcé et coordonné de la Confédération en faveur du sport, du sport d'élite et de la relève dans le sport de compétition» (en réponse au po. Hêche 16.4085) et le rapport «Soutenir les camps sportifs obligatoires des écoles» (en réponse au po. Campell 18.3053). ***

  Le rapport en réponse au postulat Campell 18.3053 a été adopté par le Conseil fédéral le 7 juin 2019 et le rapport en réponse au postulat Hêche 16.4085 le 3 juillet 2019.

Objectif 6 Topographie nationale swisstopo

Atteint

- **Le projet de développement d'un modèle numérique, tridimensionnel et topographique du paysage (MTP) de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein est terminé.**

  Le projet de développement global d'un modèle topographique numérique et tridimensionnel du paysage de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein s'est achevé comme prévu.

Département des finances

Objectif 1 La Confédération pourvoit à l'équilibre de son budget et garantit des prestations étatiques efficaces

En majeure partie atteint

- **Le Conseil fédéral a établi les priorités de sa politique budgétaire pour 2020–2028. ***

  Le Conseil fédéral a adopté les priorités de sa politique budgétaire pour la période 2020–2028 le 6 novembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a mis en œuvre des mesures qu'il avait décidées dans le cadre des réformes structurelles. Il a poursuivi la concrétisation des réformes et a rendu compte de l'état d'avancement de celles-ci dans le compte d'État. ***

  Le Conseil fédéral a mis en œuvre près d'un tiers des mesures qu'il avaient décidées. Il a rendu compte de l'état d'avancement de celles-ci dans le compte d'État 2018.

- **Les mesures d'amélioration de l'efficacité dans le domaine du bâtiment (sous-projet des réformes structurelles) ont été soumises au Conseil fédéral.**

  Le Conseil fédéral a décidé des mesures à prendre le 29 mai 2019.

- **Les concepts détaillés et la planification de la mise en œuvre des mesures pour les immeubles de l'AFD sont élaborés, et la vente des logements de vacances de la caisse de prévoyance est prête (sous-projet des réformes structurelles).**

  Les concepts détaillés pour l'optimisation de l'infrastructure du portefeuille de l'AFD sont étroitement liés à sa stratégie immobilière, qui a été approuvée par le comité de direction fin octobre 2019. La stratégie relative au portefeuille doit être approuvée prochainement. Elle constitue la base et le plan directeur de la restructuration à long terme des bâtiments d'exploitation, de formation et d'habitation utilisés aujourd'hui. La vente des logements de vacances a été préparée (elle a été discutée et programmée avec l'OFCL). En raison du grand nombre d'autres biens qui doivent être mis en vente, les concepts détaillés prévoient que ces logements seront vendus progressivement.

- **Des recherches approfondies ont été menées quant aux loyers et à la logistique, et des solutions destinées à réduire les coûts de production ont été étudiées (sous-projet des réformes structurelles).**

  D'autres clarifications ont été apportées et des solutions de remplacement ont été examinées pour le domaine de prestations «Fourniture de surfaces». Le 29 mai 2019, le Conseil fédéral a adopté les mesures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs d'économies ainsi que les mesures visant à accroître l'efficacité dans le domaine du bâtiment. Dans le domaine de la logistique, les économies de deux millions de francs exigées pour 2019 en matière de publications et d'imprimés ont été réalisées.

- **Le Conseil fédéral a adopté un message relatif à la modification de la loi sur les finances. Il met ainsi en œuvre une motion (16.4018) qui demande d'établir les comptes de sorte qu'ils rendent une image conforme à la réalité de la situation financière et des résultats. ***

  Le Conseil fédéral a adopté le message le 27 novembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modernisation des processus de soutien (programmes SUPERB23 et systèmes ERP D/ar). * Des systèmes prototypes sont disponibles pour une première série de tests.**

  Le Conseil fédéral a adopté le message le 13 décembre 2019. Les systèmes prototypes sont physiquement en place et à la disposition de l'AFD pour une première série de tests.

- **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de la Confédération pour 2020–2023. ***

  Le Conseil fédéral a défini les fondements de la stratégie informatique le 6 décembre 2019. Celle-ci n'a pas pu être adoptée comme prévu, car il a fallu attendre la décision du Conseil fédéral du 29 mai 2019 concernant les résultats du groupe de travail «Numérisation et organisation informatique de l'administration fédérale» et la marche à suivre avant que les travaux avec les départements puissent débuter.

- **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour 2020–2023. ***

  Le Conseil fédéral a adopté la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour 2020–2023 le 6 décembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Pour des services d'achats centraux efficaces» (en réponse au po. Golay 16.4074). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 1er mai 2019.

- **Harmonisation dans le domaine des paiements dans l'administration fédérale: une stratégie et un plan technique sont élaborés pour le traitement des bulletins de versement avec code QR entrants.**

  La stratégie et le plan technique ont été établis.

Objectif 2 La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et a adopté le message correspondant. ***

  La procédure de consultation a duré jusqu'à la fin février 2019. Les travaux concernant le message sont bien avancés. Toutefois, le Conseil fédéral n'a pas encore pu prendre connaissance des résultats de la consultation et adopter le message, en raison d'un retard dû à des projets législatifs prioritaires (en particulier LSFin, LEFin et les ordonnances respectives).

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les banques (garantie des dépôts). ***

  Le Conseil fédéral a mené la procédure de consultation du 8 mars au 14 juin 2019, et les travaux concernant le message sont bien avancés. Le Conseil fédéral n'a pas encore pu adopter le message, en raison d'un retard dû à des projets législatifs prioritaires (en particulier LSFin, LEFin et les ordonnances respectives).

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision de la loi sur les placements collectifs relative aux dispositions sur des procédures d'approbation simplifiée pour les fonds appelés «Limited Qualified Investor Funds (L-QIF)» et a adopté le message correspondant. ***

  Le Conseil fédéral a organisé la procédure de consultation du 26 juin au 17 octobre 2019. Le message n'a pas pu être adopté comme prévu, des clarifications supplémentaires ayant entraîné un retard de l'ouverture de la consultation.

- **Le Conseil fédéral a décidé des prochaines étapes de la révision du droit de l'impôt anticipé et des droits de timbre et a le cas échéant adopté les projets destinés au Parlement. ***

  Le 26 juin et le 27 septembre 2019, le Conseil fédéral a défini les contours possibles d'une réforme de l'impôt anticipé et chargé le DFF de lui soumettre, au premier trimestre 2020, un projet destiné à la consultation contenant les modifications de la loi fédérale sur l'impôt anticipé et de la loi fédérale sur les droits de timbre.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le troisième rapport d'évaluation concernant les établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (too big to fail) et a décidé d'éventuelles mesures. ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les banques d'importance systémique (examen prévu par l'art. 52 de la loi sur les banques) le 3 juillet 2019. L'approche réglementaire suisse est globalement conforme aux développements internationaux et ne requiert aucune modification sur le fond. Le Conseil fédéral a cependant décidé de procéder à des modifications spécifiques dans certains domaines.

- **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant l'ordonnance sur les services financiers et l'ordonnance sur les établissements financiers et a adopté lesdits textes. ***

  La procédure de consultation concernant les ordonnances s'est terminée le 6 février 2019. Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 6 novembre 2019, a adopté les ordonnances et les a mises en vigueur pour le 1er janvier 2020.

- **La clarification des rôles et des compétences du DFF et de la FINMA dans la réglementation et le renforcement de la gouvernance de la surveillance a avancé de manière substantielle; les améliorations quant à l'information, à la coordination et à la coopération ont été réalisées et sont visibles dans la pratique.**

  Un projet de nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers a été élaboré et mis en consultation de mai à août 2019. Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté l'ordonnance. Dans le même temps, le dialogue entre la FINMA avec le DFF, d'une part, et le SFI, d'autre part, a été restructuré et mieux coordonné.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Faire la lumière sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA» (en réponse aux po. Germann 17.3620 et Vogler 17.3566). ***

  Le DFF a commandé une évaluation externe pour quantifier précisément les coûts des circulaires publiées par la FINMA. Celle-ci a pris du retard, car le secteur a eu besoin de plus de temps pour élaborer ses contributions. La version finale de l'évaluation n'étant disponible qu'à la fin de 2019, le rapport rédigé en réponse au postulat n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral en 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Faut-il légiférer sur les trusts?» (en réponse au po. Groupe Libéral-Radical 15.3098). ***

  La motion 18.3383 «Introduction du trust dans l'ordre juridique suisse» a été adoptée par le second conseil en mars 2019. Or ce mandat législatif chevauche les travaux d'examen demandés par le postulat 15.3098. En raison du projet de loi, le rapport demandé par le postulat est devenu obsolète.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Mieux protéger les avoirs de libre passage» (en réponse au po. CSSS-N 17.3634). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 6 décembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Quel est l'impact des réglementations suisses sur les possibilités d'investissement de nos PME en Afrique?» (en réponse au po. Chevalley 17.3842). ***

  Le rapport n'a pas pu être approuvé comme prévu, car la collecte des données s'est avérée plus complexe que prévu.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Imposition des immeubles faisant partie de la fortune commerciale en cas de propriétaires différents» (en réponse au po. CER-N 17.3359). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 29 mai 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Swiss Fund. Une contribution à la maîtrise des défis actuels de la Suisse» (en réponse au po. Pfister Gerhard 15.3243). ***

  Le rapport sur la création d'un fonds de participation pour les PME orientées vers l'exportation n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral, car les travaux sur la situation concurrentielle des PME ont été plus étendus que prévu.

- **Les procédures d'équivalence avec l'UE concernant les activités transfrontalières pour les investisseurs professionnels, la réglementation sur le négoce de dérivés, les dépositaires centraux et l'extension à la Suisse de l'accès au marché européen en matière de fonds alternatifs sont en cours.**

  Impossible en raison de l'évolution des relations entre la Suisse et l'UE. Compte tenu du Brexit et de l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE (accord-cadre institutionnel), l'UE ne traite aucune procédure d'équivalence dans ses relations avec la Suisse.

Objectif 3 La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité

Atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie suisse de cyberadministration pour 2020–2023. ***

  Le Conseil fédéral a adopté la stratégie le 20 novembre 2019.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant des modifications de la législation pour la transmission électronique de la déclaration d'impôts (mise en œuvre de la mo. Schmid 17.3371), et plus généralement, pour les procédures électroniques en matière d'impôts. ***

  Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 21 juin 2019 (avec délai expirant le 14 octobre 2019).

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la «Faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc» (en réponse au po. Wermuth 18.3159). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Monnaie électronique de banque centrale» le 13 décembre 2019.

- **Le centre de compétences pour la cybersécurité du DFF a été créé et les premiers collaborateurs ont commencé leur activité. Le dialogue avec les cantons et les acteurs de l'économie, des sciences et de la recherche est institutionnalisé.**

  Le centre de compétences pour la cybersécurité a été mis sur pied, et l'ordonnance sur l'organisation du DFF a été modifiée en conséquence. L'unité stratégique du centre de compétences au sein du SG-DFF et l'unité opérationnelle de l'UPIC sont toutes deux en activité. Une augmentation de six postes a été opérée en 2019. Les cantons, les entreprises et les milieux de la science/recherche sont intégrés dans les organes de pilotage de la cybersécurité.

Objectif 4 La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

En majeure partie atteint

- **Les relations financières avec la Grande-Bretagne ont été approfondies, d'une part, pour préserver, après le Brexit, les accords conclus et les décisions d'équivalence prises dans le cadre des relations avec l'UE et applicables au Royaume-Uni et, d'autre part, pour améliorer les conditions générales pour l'accès réciproque aux marchés respectifs.**

  Cette mesure n'a pas pu être pleinement réalisée parce que le Brexit est en cours. Dans le domaine des relations financières, on s'est assuré que les droits et les obligations accordés dans le cadre des relations avec l'UE continueraient à s'appliquer avec le Royaume-Uni même après le Brexit (en particulier, l'accord sur l'assurance et l'EAR). Des discussions exploratoires sont en cours pour améliorer l'accès réciproque.

- **La Suisse a pris part à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue sous la présidence du Japon. Elle a travaillé activement au renouvellement de sa participation en 2020.**

  La Suisse a participé aux réunions sur le volet financier du G20, présidé par le Japon, et œuvré activement pour concrétiser une nouvelle participation en 2020, sous la présidence de l'Arabie saoudite. La Suisse a été invitée à participer aux réunions du G20 en 2020.

Objectif 5 La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques

Atteint

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'évaluation sur la promotion du plurilinguisme pour 2015–2019. ***

  Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport d'évaluation le 20 décembre 2019.

Objectif 6 La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes

Atteint

- **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et a adopté le message correspondant. ***

  Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation le 26 juin 2019 et adopté le message relatif à la modification de la loi sur le blanchiment d'argent.

- **Le Conseil fédéral a adopté la planification de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour 2018–2022. ***

  Le Conseil fédéral a adopté le plan de mise en œuvre le 15 mai 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Infrastructures critiques. Prévoir une obligation de signaler les incidents graves de sécurité» (en réponse au po. Graf-Litscher 17.3475). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Obligation de déclarer les incidents graves affectant la sécurité des infrastructures critiques: solutions possibles» le 13 décembre 2019.

Objectif 7 Développement de l’informatique de la Confédération

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a libéré la deuxième étape du crédit d'engagement pour le «Centre de calcul CAMPUS». L'administration fédérale civile a pris la direction du nouveau «Centre de calcul CAMPUS» de Frauenfeld et a commencé la migration de son infrastructure et de ses systèmes informatiques. Les accords de services entre les fournisseurs de prestations informatiques pour 2020 ont été finalisés.**

  Le Conseil fédéral a libéré la deuxième étape du crédit d’engagement pour le «Centre de calcul CAMPUS» le 27 novembre 2019. Le bâtiment a été terminé à la fin de l'année. La remise des clés aura lieu après le test d'intégration. Le projet ne souffre d’aucun retard. L'administration fédérale civile a préparé tout ce qui était nécessaire à la remise du nouveau «Centre de calcul CAMPUS», sis à Frauenfeld. La migration de son infrastructure et de ses systèmes informatiques a été préparée et est en cours. Les accords de services entre les fournisseurs de prestations informatiques pour 2020 ont été finalisés.

- **Le Conseil fédéral a adopté les objectifs du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul pour 2025.**

  Les objectifs doivent être élaborés en coordination avec la stratégie «Nuage hybride de la Confédération», qui doit être soumise au Conseil fédéral l’année prochaine (conformément à la décision du Conseil fédéral du 22 mars 2019 relative au plan directeur concernant la stratégie informatique de la Confédération 2016–2019). Cela s'applique désormais aussi aux objectifs: le Conseil fédéral en a été informé le 6 novembre 2019.

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

Objectif 1 La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main-d'œuvre indigène est mieux exploité

Partiellement atteint

- **L'orientation générale du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (message FRI) est définie, et l'affectation des dépenses et les taxes d'études sont présentées conformément à la décision du Conseil fédéral concernant les réformes structurelles. ***

  Le Conseil fédéral a fixé le cadre financier du message FRI pour 2021 à 2024 le 7 juin 2019.

- **Les mesures du plan d'action Numérisation arrêtées par le Conseil fédéral pour les années 2019 et 2020 sont lancées ou mises en œuvre.**

  Les mesures qui sont du ressort de la Confédération dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et celles qui relèvent de la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons ont été engagées. Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre.

- **Le rapport sur l'intelligence artificielle est rédigé et soumis au Conseil fédéral pour qu'il décide – dans le cadre de la Stratégie «Suisse numérique» actualisée – d'autres mesures de mise en œuvre.**

  Le Conseil fédéral a pris acte du rapport «Défis de l'intelligence artificielle» le 13 décembre 2019. En même temps, il a décidé de plusieurs mesures sur les actions requises identifiées dans ce rapport.

- **Les objectifs communs de la Confédération et des cantons en matière de politique de formation sont approuvés.**

  La Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation a été publiée conjointement par le DEFR et la CDIP le 3 septembre 2019.

- **Les mesures élaborées dans le cadre de la stratégie Formation professionnelle 2030 sont en cours de réalisation, et les priorités qui en résultent pour le message FRI 2021 – 2024 sont fixées en accord avec les partenaires de la formation professionnelle.**

  Dans le cadre de cette stratégie, l'organe de pilotage «Formation professionnelle 2030» a lancé le site formationprofessionnelle2030.ch/fr ainsi qu'une quinzaine de projets. Deux sommets FRI ont réuni les partenaires de la formation professionnelle, et la mise en œuvre de la stratégie a été inscrite en tant que priorité dans le projet de message FRI.

- **Les bases juridiques nécessaires à l'organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP) sont prêtes. ***

  Les adaptations nécessaires des bases juridiques ne sont pas encore prêtes. Elles seront élaborées à partir des expériences faites en 2019 et en 2020 avec l'organisation et la gestion de l'EFMP désormais placées entièrement sous la responsabilité du SEFRI.

- **Le message concernant une nouvelle loi fédérale sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est approuvé. ***

  Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (loi sur la HEFP) le 27 novembre 2019.

- **Les résultats de la consultation concernant la révision partielle de la loi sur les EPF sont évalués, et la suite des travaux est définie.**

  Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision partielle de la loi sur les EPF et adopté le message correspondant le 27 novembre 2019.

- **Les grandes lignes du transfert de propriété des immeubles des EPF sont définies, et le Conseil fédéral a en a discuté, conformément à sa décision concernant les réformes structurelles.**

  Les grandes lignes ont été abordées lors des entretiens du propriétaire avec le Conseil des EPF. Dans le cadre de la discussion sur le message FRI 2021 à 2024, le Conseil fédéral a décidé que la question devait aussi être étudiée avec le nouveau président du Conseil des EPF (entrée en fonction le 1er février 2020). La discussion au sein du Conseil fédéral sur les prochaines étapes suivra.

- **Les documents concernant la révision de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) en lien avec Innosuisse sont prêts, et la consultation sur la révision de la loi a eu lieu.**

  La consultation sur la révision de la LERI a été ouverte le 20 septembre et s'est achevée le 20 décembre 2019.

- **La consultation sur la modification de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est ouverte. ***

  La consultation n'a pas pu être ouverte pendant l'année examinée, car les discussions techniques avec les représentants de la Commission européenne (DG GROW) ne sont pas encore terminées.

- **La consultation sur la révision totale de la loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité est lancée. ***

  Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision totale et a adopté le message relatif à la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (nouveau titre) le 20 novembre 2019.

- **La position de la Suisse concernant les projets de résolutions politiques et les souscriptions de programme en matière spatiale européenne est déterminée en vue de la réunion du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) au niveau ministériel.**

  Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation de la délégation suisse à l'ESA le 30 octobre 2019. La Suisse a participé à la réunion du Conseil de l'ESA au niveau ministériel, qui s'est tenue à Séville les 27 et 28 novembre 2019.

- **Le message relatif à la participation de la Suisse à la nouvelle organisation internationale de recherche dans le domaine de la physique des astroparticules, Cherenkov Telescope Array ERIC (CTA ERIC), est approuvé. ***

  Le message n'a pas encore pu être adopté, car les négociations intergouvernementales sur la rédaction de la charte de la nouvelle organisation CTA ERIC n'ont pas abouti dans les délais initialement prévus.

- **Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2019. ***

  Le Conseil fédéral a pris connaissance de ce rapport le 17 avril 2019.

- **Les mandats de négociation concernant la participation de la Suisse aux 9es programmes-cadres de recherche de l'UE et au programme qui succédera à Erasmus+ en 2021 sont, *dans la mesure du possible*, adoptés. ***

  Les mandats de négociation n'ont pas encore été adoptés, car les décisions de l'UE concernant les programmes et les crédits nécessaires n'ont pas été prises avant la fin de l'année 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports donnant suite aux postulats «Attestation de formation professionnelle. Bilan après dix ans» (po. Schwaab 14.3740), «Conditions d'exercice des professions. État des lieux» (po. Nantermod 16.3754). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé le rapport donnant suite au postulat «Attestation de formation professionnelle. Bilan après dix ans» (po. 14.3740 Schwaab) le 22 mars 2019 et celui donnant suite au postulat «Conditions d'exercice des professions. État des lieux» (po. 16.3754 Nantermod) le 20 novembre 2019.

Objectif 2 La Suisse s'attache à garantir et à accroître la prospérité en créant un environnement économique optimal et en facilitant le développement du potentiel que recèle la numérisation

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'abandon des droits de douane sur les produits industriels. ***

  Le Conseil fédéral a, le 27 novembre 2019, adopté le message relatif à la modification de la loi sur le tarif des douanes (suppression des droits de douane sur les produits industriels).

- **La politique de croissance pour la prochaine législature est approuvée.**

  Le 6 décembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la situation de l'économie suisse et pris connaissance du rapport final sur l'état de la mise en œuvre de la politique de croissance 2016–2019. Le premier document sert de boussole économique au Conseil fédéral pour la prochaine législature.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative pour des prix équitables et au contre-projet indirect qui s'y rapporte. ***

  Le 29 mai 2019, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)» et à son contre-projet indirect (modification de la loi sur les cartels).

- **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023. ***

  Le 20 février 2019, le Conseil fédéral a adopté le message sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023.

- **Le message concernant la modification de la loi sur les cartels (LCart) est approuvé (contrôle des fusions, interdiction des clauses de parité tarifaire). ***

  Le message n'a pas encore été adopté. En ce qui concerne la modernisation du contrôle des fusions, l'administration a procédé à de plus amples recherches durant l'année écoulée pour évaluer les conséquences d'une telle révision. La procédure de consultation concernant la révision de la LCart aura probablement lieu durant le premier semestre 2020. Dans le cadre de la consultation concernant le contre-projet indirect du Conseil fédéral «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)», le Conseil fédéral a estimé que l'objectif d'interdiction des clauses de parité tarifaire entre les plateformes de réservation en ligne et les établissements d'hébergement pouvait être considéré comme atteint par le contre-projet indirect. Toutefois, le 29 mai 2019, au vu des résultats de la procédure de consultation, il a décidé de répondre à cette exigence en dehors de l'initiative pour des prix équitables et de la mettre en œuvre dans le cadre d'une révision partielle de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD).

- **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la Politique agricole à partir de 2022. ***

  Le message n'a pas pu être adopté durant l'année écoulée. L'ordonnance sur les finances de la Confédération prévoit que les messages concernant les arrêtés financiers pluriannuels ne sont transmis qu'après adoption du plan financier de la législature.

- **Le Conseil fédéral a approuvé les modifications de l'ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (OBLF) concernant les plateformes de location et le contrat de performance énergétique.**

  Le Conseil fédéral a renoncé à compléter l'OBLF quant à la question des plateformes de location. Cette décision communiquée le 8 mars 2019 est liée aux résultats de la procédure de consultation. Le dossier du contrat de performance énergétique a exigé quant à lui des recherches complémentaires au vu des résultats de la consultation.

- **La phase de conception en vue de maximiser les synergies au sein de l'Office fédéral du logement est achevée.**

  Les étapes de la phase de conception sont accomplies. Les travaux préparatoires à la reprise des services transversaux ont pu être réglés en collaboration avec la Commission de la concurrence (COMCO), moyennant un accord de niveau de service (SLA). Le transfert à la COMCO des prestations liées aux ressources humaines a été mené à bien en novembre 2019. La réorganisation de l'OFL, le suivi de la situation en termes de personnel et la préparation du changement de site s'effectueront dans le cadre de sous-projets.

- **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports donnant suite aux postulats «Simplifier et moderniser le droit du travail pour améliorer la compétitivité des entreprises de services» (po. Herzog 15.3679), «Coûts de réglementation. Desserrer le carcan des contrôles pour les entreprises qui respectent les règles» (po. De Courten 15.3117), «Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de documentation et d'archivage» (po. De Courten 15.3122), «Rapport sur les perspectives de développement de l'Arc alpin face à une conjoncture défavorable» (po. Brand 15.3228), «Accès aux marchés fermés de la Confédération. Procédure équitable» et «Pour la libre concurrence. Contre les aides de l'État nuisant à la compétitivité» (po. Caroni 15.3398 et Groupe libéral-radical 15.3387), «Reprise d'entreprises par des investisseurs étrangers. L'absence totale de contrôle est-elle encore tenable?» et «Surveillance des investissements étrangers» (po. Bischof 18.3376 et Stöckli 18.3233). ***

  Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants: «Contrôles étatiques: potentiel de réduction de la charge administrative pour les entreprises qui respectent la réglementation» (po. de Courten 15.3117), le 29 mai 2019; «Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de documentation et d'archivage» (po. de Courten 15.3122), le 27 septembre 2019; «Développement économique des régions de montagne: instruments et mesures de la Confédération» (po. Brand 15.3228), le 13 novembre 2019; «Accès aux marchés fermés de la Confédération» (po. Caroni 15.3398), le 7 juin 2019; «Investissements transfrontaliers et contrôles des investissements» (po. Bischof 18.3376 et Stöckli 18.3233), le 13 février 2019. Par contre, deux rapports n'ont pas pu être présentés: «Simplifier et moderniser le droit du travail pour améliorer la compétitivité des entreprises de services» (po. Herzog 15.3679), en raison d'affaires similaires soumises en parallèle au Parlement, et «Pour la libre concurrence. Contre les aides de l'État nuisant à la compétitivité» (po. 15.3387 du groupe libéral-radical), à cause de la complexité du sujet.

Objectif 3 La Suisse fait une utilisation rationnelle du sol et des ressources naturelles

Atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique». ***

  Le Conseil fédéral avait déjà adopté le message le 14 décembre 2018.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse». ***

  Le message a été adopté le 27 février 2019.

Objectif 4 La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a pris des décisions sur la consolidation de la politique de libre-échange par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et le développement des accords déjà conclus. ***

  Le Conseil fédéral a, le 22 mai 2019, adopté le message concernant l'accord de libre-échange de large portée conclu entre les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Indonésie.

- **Le Conseil fédéral a pris des décisions sur la position de la Suisse dans le processus de réforme de l'OMC. ***

  Les progrès réalisés dans le processus de réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2019 n'ont pas encore permis au Conseil fédéral de prendre position. Celui-ci prendra des décisions à ce sujet dans la perspective de la douzième Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC, qui se tiendra à Nur-Sultan du 8 au 11 juin 2020.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la capitalisation de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale. ***

  Le message concernant l'augmentation du capital de la BIRD et de la SFI n'a pas encore été adopté, car il doit désormais englober la capitalisation de la Banque africaine de développement (BAfD).

Objectif 5 La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE

Non atteint

- **Les négociations en vue d'un accord institutionnel sont achevées et le message est approuvé. ***

  Après avoir pris connaissance du résultat des négociations, le 7 décembre 2018, et décidé de procéder à des consultations, le Conseil fédéral a défini, le 16 janvier 2019, les modalités des consultations relatives au projet d'accord institutionnel. Le 7 juin 2019, il a approuvé le rapport sur les consultations et demandé des clarifications concernant certaines dispositions relatives à la protection des salaires et des travailleurs, aux aides d'État et à la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union. Le Conseil fédéral a notamment souligné à cette occasion que le maintien du niveau actuel de protection des salaires est une demande essentielle de la Suisse. Les travaux, menés en étroite association avec les partenaires sociaux et les cantons, en vue de définir une position de politique intérieure assurée d'un solide soutien s'agissant des trois aspects à clarifier, n'ont pas pu être achevés avant la fin de l'année écoulée.

- **Le Conseil fédéral a conclu avec les pays partenaires – sous réserve de l'approbation de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE par le Parlement – les accords-cadres réglant la mise en œuvre de la contribution. ***

  Les crédits-cadres affectés à la deuxième contribution de la Suisse n'ayant été adoptés que lors de la session d'hiver, les accords-cadres relatifs à la mise en œuvre de la deuxième contribution n'ont pas pu être négociés avec les pays partenaires concernés en 2019.

- **Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE sont mis en œuvre, actualisés et, au besoin, développés; en particulier, l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) de 1999 (dispositifs médicaux) a été révisé en profondeur. ***

  De l'aveu même de la Commission européenne, l'UE n'était pas prête, sans accord institutionnel, à conclure de nouveaux accords d'accès au marché ou à mettre à jour les accords existants en 2019 (à moins d'un intérêt prépondérant de l'UE à une mise à jour). En ce qui concerne l'ARM (révision totale du secteur des dispositifs médicaux), les préparatifs techniques ont repris en septembre 2019 après un blocage initial, mais la mise à jour de l'accord reste incertaine.

- **Les décisions qui s'imposent au vu de l'évolution des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni sont prises, et les messages concernant l'avenir des relations bilatérales entre la Suisse et le Royaume-Uni sont approuvés. ***

  Une série d'accords bilatéraux ont été conclus avec le Royaume-Uni dans le cadre de la stratégie «Mind the gap» du Conseil fédéral, au cas où le Royaume-Uni quitterait l'UE sans accord. L'accord commercial signé le 11 février 2019 garantit le maintien d'une grande partie des droits et obligations économiques et commerciaux tels qu'ils s'appliquent aujourd'hui en vertu des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE.

Objectif 6 La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale et son rôle d'État hôte d'organisations internationales

En majeure partie atteint

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020, le Conseil fédéral a décidé des contributions de base en faveur de plusieurs organisations multilatérales prioritaires pour la Suisse, telles que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). ***

  Le 21 août 2019, le Conseil fédéral a approuvé les deux propositions complémentaires en faveur de l'ONUSIDA et du FMSTP; la contribution au FMSTP pour les années 2020 à 2022 a été augmentée de 12 % par rapport à la période précédente. Le 13 septembre 2019, le Conseil fédéral a renouvelé le soutien financier de la Suisse au GCRAI pour 2020 et 2021. Les négociations sur la première reconstitution du FVC n'ont été formellement conclues qu'en octobre 2019. La décision du Conseil fédéral concernant la contribution suisse au FVC est en préparation.

- **Le projet de message sur la coopération internationale 2021 – 2024 est rédigé et les services concernés ont été consultés.**

  Les préparatifs en vue de la rédaction du message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024 progressent comme prévu, conformément aux jalons stratégiques posés par le Conseil fédéral, le 30 novembre 2018. Pour la première fois, la coopération internationale a fait l'objet d'une procédure de consultation facultative (du 3 mai au 23 août 2019), qui a donné lieu à 249 avis au total. La consultation des offices a eu lieu entre le 28 octobre et le 14 novembre 2019.

Objectif 7 La Suisse maintient sa capacité de défense

Atteint

- **Le message concernant la modification de la loi sur le service civil est approuvé. ***

  Le Conseil fédéral a, le 20 février 2019, adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur le service civil.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre». ***

  Le message a été adopté le 14 juin 2019.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1 La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transport et de communication répondent aux besoins, soient fiables et disposent d'un financement solide

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a approuvé la fiche PSIA du futur champ d'aviation civil de Dübendorf. ***

  Une enquête menée à l'automne 2019 a montré que l'exploitation de l'aérodrome de Dübendorf telle qu'elle est prévue exigerait une coordination avec l'aéroport de Zurich plus importante que ce que l'on pensait initialement, ceci pour des questions de sécurité. La révision de la fiche PSIA est en conséquence retardée.

- **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les redevances aéroportuaires.**

  Le 14 juin 2019, le Conseil fédéral a entériné la révision partielle de l'ordonnance sur les redevances aéroportuaires. Le texte adopté améliore la procédure et précise certains points.

- **Le Conseil fédéral a lancé la consultation sur la législation d'exécution relative à l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres.**

  La procédure de consultation n'a pas pu être lancée en 2019, car les travaux préparatoires ont pris plus de temps que ce qui était initialement prévu.

- **Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intermédiaire sur l'analyse d'efficacité de la tarification de la mobilité à partir de l'exemple du canton de Zoug, et a décidé de la suite des opérations dans ce domaine.**

  Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intermédiaire le 13 décembre 2019 et a chargé le DETEC de présenter un projet de consultation qui crée les bases juridiques pour la réalisation des projets pilotes et règle les modalités de cofinancement de ces derniers.

- **Le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance sur les chemins de fer et ouvert la consultation sur la révision de la loi sur les chemins de fer, afin de mettre en œuvre le «pilier technique» du 4e paquet ferroviaire.**

  Le 6 novembre 2019, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur les chemins de fer. La consultation relative à la révision de la loi sur les chemins de fer n'a pas encore pu être ouverte car les vérifications nécessaires ont duré plus longtemps que prévu, notamment au niveau international.

- **Dans le cadre du message global relatif à la mise en œuvre des réformes structurelles, le Conseil fédéral a adopté une modification de la loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire et de la loi sur les chemins de fer en vue d'abaisser l'indexation des apports de la Confédération et des cantons au fonds d'infrastructure ferroviaire.**

  La préparation de ce message global dirigé par le DFF a été très complexe. Le 13 septembre 2019, le Conseil fédéral a lancé la consultation relative à la loi fédérale sur des allégements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (réformes structurelles), qui contient entre autres une modification de la loi sur les chemins de fer et de la loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire. Le message n'a pas pu être adopté en 2019.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Organisation du marché du transport de voyageurs sur de longues distances. Qu'en sera-t-il après l'expiration de la concession des CFF en 2017?» (en réponse au po. Regazzi 14.3259). ***

  Le rapport n'a pas pu être approuvé car les décisions relatives à la concession de trafic grandes lignes ont pris du retard.

Objectif 2 La Suisse crée les conditions-cadres d'un système global de transport efficace

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la participation de la Suisse à l'Agence du GNSS GSA (système global de navigation par satellite) européen. ***

  Le Conseil fédéral n'a pas encore adopté le message, l'UE n'ayant toujours pas donné son feu vert au paraphe de l'accord relatif à la participation de la Suisse à l'Agence du GNSS européen (GSA), faute de progrès réalisés au niveau de l'accord institutionnel.

- **Le Conseil fédéral a lancé la consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la circulation routière. Cette révision partielle prévoit une adaptation des mesures du programme Via-Sicura et la création des bases nécessaires à la réglementation des véhicules automatisés. ***

  La consultation n'a pas pu être lancée en 2019, car d'autres modifications législatives, dont l'élaboration requiert davantage de temps, doivent être soumises à la discussion dans le cadre de la procédure de consultation (par ex. mesures visant à accroître la sécurité des conducteurs de vélos électriques).

- **Le Conseil fédéral a adopté la révision des ordonnances relatives aux règles de la circulation routière et aux prescriptions en matière de signalisation.**

  Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter la révision des ordonnances relatives aux règles de la circulation routière et aux prescriptions en matière de signalisation, car la CTT-N a demandé une consultation au sujet du projet. Celle-ci a eu lieu en août 2019. Cette étape supplémentaire dans la procédure a entraîné des retards.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la réforme du transport régional de voyageurs. ***

  Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 17 avril 2019.

- **La consultation relative aux prestations de mobilité multimodale une fois terminée, le Conseil fédéral a pris les décisions concernant la marche à suivre. ***

  La marche à suivre concernant la mobilité multimodale n'a pas pu être définie car la consultation a suscité des positions très divergentes entre le secteur des TP et les autres participants à la consultation, ce qui a requis des vérifications supplémentaires.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le transfert du trafic 2019. ***

  Le 13 novembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le transfert 2019; simultanément, il a chargé la délégation suisse d'adapter les modalités de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Il a également adopté le message concernant l'arrêté fédéral portant augmentation et prorogation du plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes ainsi qu'une modification de l'ordonnance sur le transport de marchandises.

- **La vision concernant la future «Stratégie en matière d'espace aérien et d'infrastructure aéronautique Suisse» est disponible.**

  La vision élaborée de concert avec les groupes d'intérêts a été adoptée comme prévu au troisième trimestre 2019.

- **Le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance sur les aéronefs de catégories spéciales en fonction de la réglementation européenne sur les drones.**

  Le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'adapter l'ordonnance sur les aéronefs de catégories spéciales en 2019. La première version des nouveaux règlements européens sur les drones a été publiée avec retard, de sorte que les travaux d'adaptation de l'ordonnance n'ont pu débuter que fin 2019.

- **Dans le cadre de la révision des structures et des tâches de l'ARE, les options «Statu quo plus» et «Secrétariat d'État aux infrastructures» ont été examinées en détail (projets relevant des réformes structurelles).**

  Après un examen approfondi, le DETEC a rejeté l'option «Secrétariat d'État aux infrastructures». Sur mandat du SG DETEC, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) donne corps à l'option «Statu quo plus» sous l'intitulé «ARE+». En visant «l'économie des forces», l'ARE optimise ses processus de planification et de pilotage ainsi que ses relations avec les personnes ou groupes importants concernés. L'examen des interfaces et processus internes et externes compte également parmi les thèmes traités. Après une analyse complète, l'ARE a défini de premières mesures en 2019, à approfondir puis mettre en œuvre l'année suivante. Cela garantit ainsi que l'ARE peut continuer de renforcer son rôle de direction et de coordination en matière de mobilité.

Objectif 3 L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a adopté, *dans la mesure du possible*, le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE. ***

  En 2019, aucune négociation relative à l'accord sur l'électricité n'a été menée, l'Union européenne liant la poursuite des négociations aux progrès réalisés au niveau de l'accord institutionnel. Le message n'a donc pas encore été adopté.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. ***

  Une procédure de consultation concernant le projet de loi a eu lieu d'octobre 2018 à janvier 2019. Elle a mis en évidence un soutien de principe à l'ouverture complète du marché de l'électricité. Des incitations supplémentaires à l'investissement en faveur des énergies renouvelables ont toutefois été exigées au titre de mesure d'accompagnement. En conséquence, le Conseil fédéral a chargé le DETEC le 27 septembre 2019 d'élaborer un projet correspondant en vue d'adapter la loi sur l'énergie.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la loi sur l'approvisionnement en gaz. ***

  Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 30 octobre 2019.

- **Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de la «Stratégie Réseaux électriques» et a adopté les révisions nécessaires à l'échelon des ordonnances. ***

  Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la stratégie Réseaux électriques au 1er juin 2019. Le 3 avril 2019, il a adopté les révisions nécessaires à l'échelon des ordonnances.

- **Le Conseil fédéral a statué sur la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion. ***

  Le 6 novembre 2019, le Conseil fédéral a adopté la troisième révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion.

- **Le Conseil fédéral s'est prononcé sur la poursuite du programme de soutien aux projets pilotes et de démonstration et aux projets phares liés à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.**

  Le 1er mai 2019, le Conseil fédéral a décidé, à la demande du DETEC, de poursuivre le programme d'encouragement des installations pilotes et de démonstration de l'OFEN avec un plafond de dépenses de 28 millions de francs. À partir du 1er janvier 2021, ce dernier passera donc de 34,8 millions de francs, montant prévu dans le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 du 4 septembre 2013, à 28 millions. Parallèlement, le Conseil fédéral a également décidé de réduire le plafond de dépenses destiné au programme de l'OFT lié à l'encouragement des projets énergétiques dans les domaines du fret ferroviaire et des transports publics, et de le faire passer de 3,5 à 3 millions de francs. Dans son rapport au Conseil fédéral, le DETEC relève notamment l'impact positif du programme, mais aussi le contexte international.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Réduction des émissions de CO_2 par le raccordement au réseau de chaleur à distance» (en réponse au po. Graber 17.3253). ***

  Le 21 juin 2019, le Conseil fédéral a approuvé le rapport.

Objectif 4 La Suisse fait une utilisation rationnelle du sol et des ressources naturelles

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'adaptation de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau. ***

  La procédure de consultation relative à l'adaptation de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau n'a pas pu être ouverte, car les travaux de préparation ont pris plus de temps que prévu.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'adaptation de la loi sur la protection de l'environnement. Cette adaptation vise à mettre en œuvre la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes. ***

  Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'adaptation de la loi sur la protection de l'environnement le 15 mai 2019.

- **Le rapport concernant la mise en œuvre de la politique des agglomérations 2016+ et la mise en œuvre de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne est établi. ***

  Le 13 février 2019, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la Politique des agglomérations 2016+ et sur la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne.

- **Le Conseil fédéral a adopté le plan sectoriel des surfaces d'assolement. ***

  Dans le cadre de l'audition, une grande partie des participants ont émis un avis positif quant au projet de plan sectoriel des surfaces d'assolement. Quelques points requièrent néanmoins une discussion plus approfondie et une adaptation du projet, raison pour laquelle l'adoption du plan sectoriel des surfaces d'assolement doit être reportée à l'année suivante.

- **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Étudier les incitations fiscales et autres mesures susceptibles de stimuler l'économie circulaire afin de saisir ses opportunités» (en réponse au po. Vonlanthen 17.3505) et le rapport «Gestion de l'ours en Suisse» (en réponse au po. Rusconi 12.4196). ***

  Les deux rapports n'ont pas pu être présentés, car il restait de nombreuses questions à clarifier.

Objectif 5 La politique relative aux médias électroniques, à la poste ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication est développée, et les atouts de la numérisation sont exploités

Partiellement atteint

- **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur la poste comprenant des améliorations pour les consommateurs ainsi que des questions de surveillance. ***

  Le DETEC a reporté la révision de la loi sur la poste. Pour des raisons d'économie de procédure, cette révision est intégrée dans la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste concernant la levée de l'interdiction faite à PostFinance d'octroyer des crédits et des hypothèques. La mise en œuvre ayant pris du retard, le Conseil fédéral n'a pas pu ouvrir la procédure de consultation dans l'année sous revue.

- **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste concernant la levée de l'interdiction faite à PostFinance d'octroyer des crédits et des hypothèques. ***

  La consultation relative à la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste concernant la levée de l'interdiction faite à PostFinance d'octroyer des crédits et des hypothèques n'a pas pu être lancée en 2019, les travaux préparatoires ayant pris plus de temps que prévu.

- **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi sur les médias électroniques. ***

  Vu les résultats de la consultation, le Conseil fédéral a renoncé le 28 août 2019 à édicter une loi fédérale sur les médias électroniques et s'est prononcé à la place en faveur de mesures de soutien des médias efficaces et rapidement réalisables.

- **Le Conseil fédéral a pris acte des recommandations du «Groupe de haut niveau sur la coopération numérique» du Secrétaire général de l'ONU et défini la marche à suivre. ***

  Le 16 octobre 2019, le Conseil fédéral a pris acte du rapport final et des recommandations. Il a été informé de la marche à suivre concernant la mise en œuvre des recommandations. Les mesures concrètes de la Suisse sont intégrées dans le plan d'action de la stratégie «Suisse numérique».

- **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance sur la poste, ce qui répond aux motions concernant la distribution d'envois postaux.**

  Pour des raisons d'économie de procédure, le DETEC a reporté la révision partielle de l'ordonnance sur la poste. La consultation n'a pas pu être lancée en 2019.

- **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication concernant le débit de l'Internet (en réponse à la mo. Candinas 16.3336).**

  Le 30 octobre 2019, le Conseil fédéral a décidé de porter la vitesse minimale de transmission depuis le réseau jusqu'à l'utilisateur («download») de 3 à 10 mégabits par seconde (Mbit/s) à partir du 1er janvier 2020, et il a adopté la révision correspondante de l'ordonnance sur les services de télécommunication.

- **Le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur la poste relative à la fixation de prix plafonds pour les services réservés selon l'art. 18, al. 3, de la loi sur la poste.**

  Le DETEC a reporté à une date indéterminée la révision de l'ordonnance sur la poste relative à la fixation de prix plafonds au profit d'une vue globale du financement durable à long terme du service universel.

- **Le dialogue Suisse numérique est organisé pour mettre en œuvre la stratégie Suisse numérique, ce qui permet d'assurer le réseautage des acteurs ainsi qu'un meilleur échange d'informations. Une conférence nationale avec les parties prenantes est réalisée. Le Conseil fédéral est informé des résultats de la conférence et du dialogue.**

  La deuxième Conférence nationale «Suisse numérique» s'est déroulée le 2 septembre 2019 à Bâle, avec comme thème «Façonner ensemble notre avenir numérique». La mise en œuvre de la stratégie «Suisse numérique» et les défis actuels de la numérisation ont été abordés lors d'échanges avec toutes les parties prenantes. Le Conseil fédéral a été informé des résultats de la conférence, de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et du processus de développement.

- **Il a été pris acte du rapport et des recommandations du groupe de travail «Mobilfunk und Strahlung» concernant les besoins et les risques en lien avec la construction des réseaux de téléphonie mobile 5G, et la suite de la procédure a été définie.**

  Le groupe de travail a remis au DETEC le rapport et ses recommandations le 28 novembre 2019. Le DETEC a chargé à son tour les offices concernés, à savoir l'OFEV et l'OFCOM, d'examiner les mesures d'accompagnement mentionnées dans le rapport et de les mettre en œuvre pour autant que leur réalisation ne nécessite pas de moyens disproportionnés.